

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Bienveillance • Engagement • Excellence



Cette publication a été réalisée par la Direction de la performance ministérielle en collaboration avec la Direction générale des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou désirez obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Dépôt légal – Octobre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-02285-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MESSAGE DES MINISTRES



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, nous déposons à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

Au cours de la dernière année, notre gouvernement a poursuivi ses efforts pour faire de l'éducation une priorité nationale. À cet égard, plusieurs initiatives porteuses ont été mises en œuvre pour soutenir concrètement la réussite des élèves à toutes les étapes de leur parcours scolaire.

Tout d'abord, le déploiement des nouvelles conventions collectives a permis de renforcer le soutien en classe grâce à l'ajout de 4 000 aides à la classe pour soutenir les enseignants et les élèves dans leur quotidien. Par ailleurs, le devancement du processus d'affectation du personnel scolaire s'est traduit par une rentrée scolaire 2025 plus prévisible et harmonieuse.

Pour leur part, les projets pédagogiques particuliers ont été plus accessibles que jamais, rejoignant près de 200 000 élèves et contribuant ainsi significativement à la prévention du décrochage scolaire.

Sur le plan de la gouvernance, des mesures ont été mises en place pour accroître la performance du réseau scolaire, dont la nomination des directeurs généraux des centres de services scolaires par le gouvernement.

En matière de sécurité, plusieurs avancées ont été réalisées, comme la diffusion d'outils de référence en matière de bien-être et l'introduction, par l'adoption de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes à caractère sexuel*, d'obligations éthiques renforcées pour les établissements publics et privés. Il en va de même pour le milieu sportif et récréatif, grâce à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports*.

De nombreuses actions ont aussi été mises en œuvre dans le but de promouvoir l'activité physique et l'accès au plein air en toute sécurité. Plus de 300 millions de dollars ont été investis pour soutenir des projets d'infrastructures récréatives et sportives et plus de 543 000 inscriptions à des activités parascolaires ont été enregistrées.

De son côté, la formation professionnelle a continué de se déployer activement, notamment par le biais d'initiatives en construction.

Nous tenons à remercier chaleureusement le personnel du Ministère pour sa collaboration et son engagement envers les Québécois. Ensemble, nous pouvons continuer de bâtir un système d'éducation axé sur la réussite des élèves qui sait s'adapter à leurs besoins.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Sonia LeBel

Ministre de l'Éducation

Isabelle Charest

Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air
et ministre responsable de la région de l'Estrie

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Mesdames les Ministres,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et rend compte des résultats obtenus par le Ministère en lien avec ses priorités stratégiques. Il permet de constater que 9 des 20 cibles annuelles du plan stratégique ont été atteintes et qu'une amélioration est observable quant aux résultats de 14 des 19 indicateurs déjà suivis à l'exercice précédent. Par ailleurs, la mesure globale de performance en planification stratégique s'est accrue de 15 points de pourcentage par rapport à 2023-2024, ce qui illustre les progrès réalisés ainsi que les efforts soutenus de l'ensemble de l'organisation.

Au cours de cette année, plusieurs avancées concrètes ont été réalisées grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel ministériel. La revalorisation de la langue française, notamment, a été soutenue par la participation de milliers de personnes à des formations, la vaste démarche de consultation pour actualiser les programmes d'études et la mise à disposition d'outils comme Allofrançais, qui a permis plus d'un million d'accompagnements.

Notons aussi, parmi les bons coups de la dernière année, le rétablissement d'une voie rapide vers le brevet d'enseignement, la mise en service de 20 écoles de nouvelle génération et l'avancement de nombreux projets de construction et d'agrandissement, qui illustrent l'importance accordée à la qualité et à la modernisation de nos infrastructures.

Par ailleurs, des gestes importants ont été posés pour moderniser la gouvernance du réseau scolaire et offrir aux élèves des environnements d'apprentissage plus sécuritaires, inclusifs et stimulants. Je pense notamment à la tenue de la première Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation, sur le thème « Renforcer le respect et le civisme dans nos écoles ».

Finalement, en loisir, sport et plein air, l'accessibilité demeure la clé. Nous pouvons donc être fiers des 479 points de services de prêt d'équipements sportifs qui ont été mis en fonction sur l'ensemble du territoire du Québec dans le cadre du projet Circonflexe. Notons aussi que plus de 160 000 accès gratuits ou à tarif réduit aux parcs régionaux et nationaux ont trouvé preneurs grâce aux mesures mises en place avec les partenaires, Parq et la Sépaq.

Toutes ces réalisations, et bien d'autres, n'auraient pas été possibles sans la compétence, la rigueur et la collaboration de nos équipes. Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats. Leur engagement au service de l'éducation et du bien-être des jeunes Québécoises et Québécois mérite d'être souligné avec fierté.

Dans un contexte en constante évolution, nous poursuivrons notre transformation organisationnelle en misant sur une gestion axée sur les résultats, la transparence et l'amélioration continue. C'est en mettant à profit l'intelligence collective de nos équipes et de nos partenaires que nous continuerons à faire évoluer notre système d'éducation, pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A stylized black ink signature of Carole Arav.

Carole Arav

Sous-ministre de l'Éducation

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Éducation ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Les membres du comité de direction,



Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation



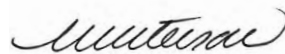
Marie-Josée Blais
Sous-ministre adjointe à la diversité,
aux relations extérieures, aux anglophones
et aux Autochtones



Dany Roy
Sous-ministre adjoint au financement
et au budget et à la gouvernance des infrastructures
par intérim



Carole Arav
Sous-ministre adjointe à la gouvernance
et performance ministérielle par intérim



Nadine Peterson
Sous-ministre associée à la réussite éducative
et à la main-d'œuvre par intérim



Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint au numérique
et à l'information



Stéphanie Vachon
Sous-ministre adjointe au soutien,
à la gouvernance et à la performance des réseaux



Chantal Marchand
Sous-ministre adjointe au sport, au loisir,
à l'activité physique et au plein air

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Carole Arav

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Éducation pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la divulgation de l'information contenue dans ce rapport incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux *Normes internationales d'audit interne* élaborées par l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information présentée dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Veillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

La secrétaire générale, directrice générale du Bureau de la sous-ministre et responsable de l'audit interne,



Nancy-Sonia Trudelle

Québec, septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1 L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	5
2 LES RÉSULTATS	9
2.1 Plan stratégique	9
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	29
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	39
3.1 Utilisation des ressources humaines	39
3.2 Utilisation des ressources financières	42
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	46
4 LES AUTRES EXIGENCES	50
4.1 Gestion des effectifs	50
4.2 Développement durable	51
4.3 Occupation et vitalité des territoires	57
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	75
4.5 Accès à l'égalité en emploi	76
4.6 Allègement réglementaire et administratif	79
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	80
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	83
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	85
4.10 Politique de financement des services publics	87
4.11 Déclaration exceptionnelle d'admissibilité à l'enseignement en anglais	89
ANNEXES	91
Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	91
Annexe II : Entente Canada-Québec	108

1 L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et vision

Mission

Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère.

Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix.

Assurer la performance du Ministère.

Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

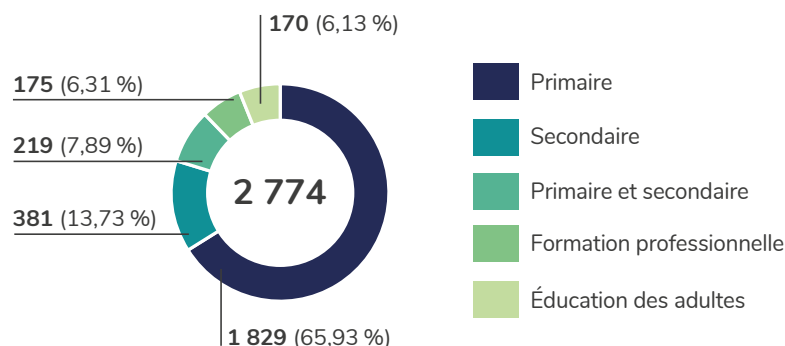
Vision

Viser l'excellence pour leur réussite : notre engagement!

Contexte de l'organisation

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) (60 CSS francophones, 9 CS anglophones et 3 CSS et CS à statut particulier). En 2024-2025, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes, dans 2 774 écoles publiques.

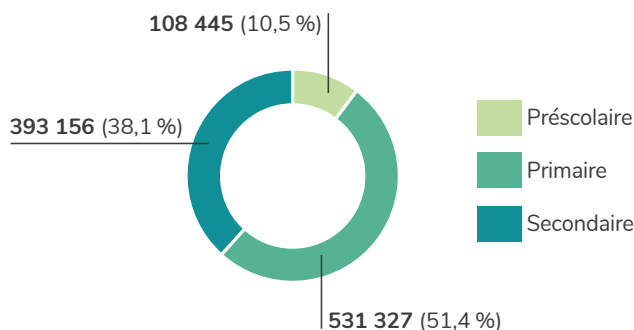
Nombre et proportion d'écoles publiques selon l'ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025



Source : Ministère de l'Éducation (MEQ), Sous-ministériat du numérique et de l'information (SNI), Direction générale de la valorisation de l'information (DGVI), Direction des indicateurs et des statistiques (DIS), Entrepôt de données ministériel, système GDUNO (Gestion des données uniques des organismes), données de décembre 2024. Les données de 2024-2025 sont provisoires.

Pour l'année scolaire 2024-2025, on dénombrait, au 30 septembre 2024, 1 032 928 élèves dans le réseau public à la formation générale des jeunes. Cet effectif se répartit comme suit : 10,5 % à l'éducation préscolaire, 51,4 % à l'enseignement primaire et 38,1 % à l'enseignement secondaire. La figure ci-dessous présente la répartition des élèves du réseau public selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

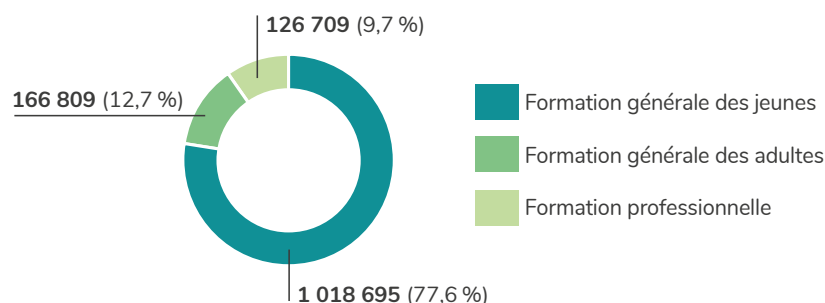
Répartition des élèves du réseau public de la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025



Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 10 avril 2025. Les données de l'année scolaire 2024-2025 sont provisoires.

Pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle, les données de 2024-2025 ne sont pas disponibles. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription définitives ne peuvent être produites au moment de la rédaction du rapport. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2023-2024, le réseau public a accueilli 166 809 élèves à la formation générale des adultes (soit 12,7 % de l'ensemble des élèves du réseau public) et 126 709 élèves à la formation professionnelle (soit 9,7 % de l'ensemble des élèves du réseau public).

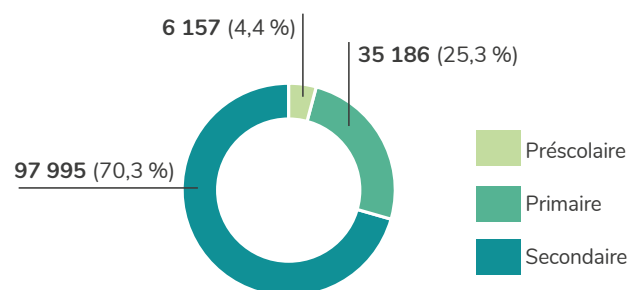
Répartition des élèves du réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire selon le type de formation pour l'année scolaire 2023-2024



Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.

Les données relatives à l'effectif enseignant pour l'année scolaire 2024-2025 ne sont pas disponibles. Toutefois, au cours de l'année scolaire 2023-2024, le réseau public comptait un total de 143 982 enseignants. Parmi ceux-ci, 67 702 travaillaient à temps plein, 26 265 à temps partiel, tandis que 50 015 exerçaient à la leçon, à taux horaire ou en suppléance. Le Québec est également doté d'un réseau privé au sein duquel les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2024-2025, 257 titulaires d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* géraient 362 installations offrant des services éducatifs. Au cours de cette même année scolaire, le réseau privé a accueilli 139 338 élèves à la formation générale des jeunes. La figure présentée ci-dessous illustre la répartition des élèves du réseau privé selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

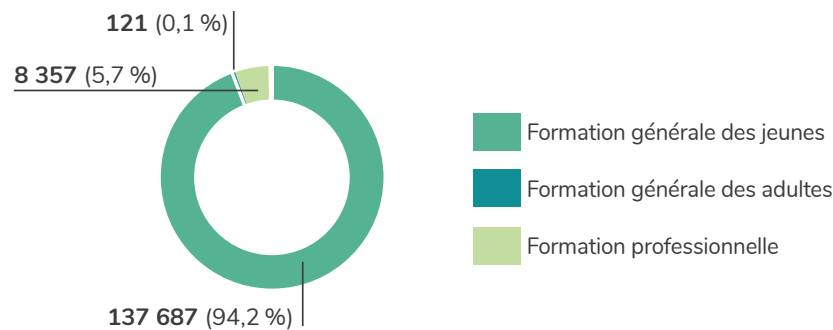
Répartition des élèves du réseau privé de la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025



Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 10 avril 2025. Les données de l'année scolaire 2024-2025 sont provisoires.

Comme pour le réseau public, les données de 2024-2025 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle du réseau privé ne sont pas disponibles. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2023-2024, le réseau privé a accueilli 121 élèves à la formation générale des adultes (soit 0,1 % de l'ensemble des élèves du réseau privé) et 8 357 élèves à la formation professionnelle (soit 5,7 % de l'ensemble des élèves du réseau privé).

Répartition des élèves du réseau privé de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire selon le type de formation pour l'année scolaire 2023-2024



Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
1 209	Effectif du ministère de l'Éducation incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires, en 2024-2025
143 982	Effectif enseignant ¹
23 558,9 M\$	Dépenses du Ministère ²
1 172 266	Élèves ³
2 774 écoles publiques 362 installations privées 39 écoles gouvernementales	Établissements d'enseignement publics, privés et gouvernementaux ⁴
22,7 G\$	Investissements du secteur Éducation prévus au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 ⁵
322	Projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air autorisés

1. Source : PERCOS. Effectif enseignant du réseau public pour l'année scolaire 2023-2024 aux secteurs de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Les données englobent tous les statuts d'engagement (enseignants à temps plein, à temps partiel, à la leçon, à taux horaire et suppléants). Les données pour l'année scolaire 2024-2025 ne sont pas disponibles.

2. La dépense réelle correspond à celle inscrite aux états financiers connus en date du 15 mai 2025. La donnée inscrite aux Comptes publics pourrait présenter des différences en raison des ajustements de fermeture. La dépense réelle inclut les dépenses liées aux mesures du budget 2024-2025.

3. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 10 avril 2025. Année scolaire 2024-2025 : réseaux scolaires public et privé de la formation générale des jeunes, à l'exclusion des 1 579 élèves des écoles de communauté non conventionnées ou relevant d'un conseil de bande. Les données de l'année scolaire 2024-2025 concernant la formation générale des jeunes sont provisoires. Les effectifs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas inclus. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription définitives ne pourront être produites qu'au moment de la lecture des données de janvier 2026.

4. Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système GDUNO, données de décembre 2024. Les données de 2024-2025 sont provisoires.

5. Plan québécois des infrastructures 2024-2034, p. B.23, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2024-2025/6-Plan_quebecois_des_infrastructures.pdf.

1.2 Faits saillants

L'éducation : la priorité pour le gouvernement

Cap sur la réussite des élèves

Revalorisation de la langue française, particulièrement à l'écrit

93 % des CSS francophones ayant contribué au renforcement de l'intégration linguistique des élèves immigrants, par l'identification des besoins de formation continue.

2 334 personnes ayant participé à des midis-conférences sur l'enseignement et l'apprentissage du français aux élèves immigrants.

1 007 873 accompagnements réalisés grâce aux ressources d'Allofrançais, dans le cadre du premier niveau de ce projet d'Alloprof destiné à soutenir les élèves en difficulté en français dès les premières années d'éducation.

Vaste démarche de consultation menée pour actualiser les programmes d'études de français, langue d'enseignement, du primaire et du secondaire, ayant mobilisé des acteurs issus des réseaux scolaires, des chercheurs universitaires, des associations professionnelles, des syndicats, des communautés autochtones et des ministères.

Rétablissement d'une voie rapide vers le brevet d'enseignement

7 nouveaux programmes de voies rapides qualifiantes ajoutés au *Règlement sur les autorisations d'enseigner*.

Du renfort apporté aux enseignants dans les classes

4 000 équivalents temps complet ajoutés pour le personnel scolaire offrant du soutien à la classe.

Projets pédagogiques particuliers plus accessibles et plus nombreux

50,9 % des élèves ayant participé à un projet pédagogique particulier (199 398 élèves), dont 60,5 % gratuitement.

2 476 projets pédagogiques particuliers offerts.

59,8 % des écoles secondaires ayant offert au moins un projet pédagogique particulier.

Investir dans la formation professionnelle

2 869 diplômés dans les quatre formations de courte durée de la phase 1 de l'Offensive de formation en construction, ce qui représente un taux de diplomation de 93 %.

108 élèves autochtones ayant obtenu une attestation d'études professionnelles en charpenterie grâce à une initiative inédite déployée directement dans 11 communautés d'appartenance, contribuant non seulement à répondre à la pénurie de main-d'œuvre et de logements dans ces milieux, mais aussi à l'expertise de ceux-ci.

Rénover les écoles

46 mises en service faisant suite à des projets de construction ou d'agrandissement d'écoles et de centres.

20 écoles de nouvelle génération mises en service nées de ces projets.

Rendre le réseau scolaire plus performant

57 % des centres de services scolaires et commissions scolaires ayant déployé la Solution d'intelligence artificielle visant à soutenir la prévention du décrochage scolaire.

Nomination des directeurs généraux des CSS désormais assurée par le gouvernement, sur recommandation de la ministre, pour renforcer la cohérence, la performance et la liaison entre les instances du réseau.

Soutien des services d'alimentation en milieu scolaire

12 millions de repas servis à 82 121 élèves dans 467 écoles en milieu défavorisé, en collaboration avec le Club des petits déjeuners, organisme œuvrant auprès de ces milieux.

394 711 repas servis à 18 190 élèves dans 141 écoles, en collaboration avec La Cantine pour tous.

Conclusion d'un accord asymétrique Canada-Québec relatif au Programme national d'alimentation scolaire, permettant au Québec de recevoir 65,2 M\$ sur trois ans pour accroître les services alimentaires pour les élèves.

Protection des élèves

Première édition de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles québécoises sur le thème « Renforcer le respect et le civisme dans nos écoles », marquée par la création du premier temps d'arrêt national invitant toutes les écoles à se mobiliser simultanément pour réfléchir à ces enjeux.

Mise à jour du guide sur la vérification des antécédents judiciaires et des comportements, désormais obligatoire pour toutes les personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés, y compris les entraîneurs, stagiaires et bénévoles, afin de renforcer la prévention des risques pour la sécurité physique ou psychologique des élèves.

Diffusion d'un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence permettant de s'assurer que celui de tous les établissements scolaires répond aux exigences légales.

Déploiement du Référentiel sur le bien-être de l'élève, visant à appuyer la planification des actions favorisant le bien-être en milieu scolaire au sein du réseau.

Diffusion du Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire, visant l'intervention préventive en situation de crise ou d'urgence.

Obligation pour les organismes scolaires publics et privés de se doter d'un code d'éthique, introduite par le projet de loi n° 47, *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel*, et appuyée par la publication d'un modèle ministériel diffusé à l'ensemble du réseau pour soutenir sa mise en œuvre rapide et conforme.

Renforcement de la laïcité

Déploiement de mandats de vérification dans 17 écoles publiques, à la suite de signalements, afin de s'assurer du respect des dispositions prévues à la *Loi sur la laïcité de l'État*.

Dépôt du projet de loi n° 94, *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, relatif au caractère sain, sécuritaire et laïque des écoles.

Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement des langues secondes

Signature d'une entente de quatre ans avec Patrimoine canadien visant à soutenir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement des langues secondes dans le cadre de l'Entente Canada-Québec.

Performance ministérielle

Recentrage des activités sur les objectifs stratégiques afin de renforcer l'alignement avec les priorités ministérielles.

Implantation de salles de pilotage dans les unités administratives, ce qui favorise une gestion plus efficace des ressources organisationnelles.

Le plein air et le plaisir de bouger

Assurer l'accessibilité à l'activité physique pour l'ensemble de la population, en misant sur les jeunes

300 M\$ d'investissements pour soutenir 322 projets dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) :

- **202** projets visant notamment la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures destinées à promouvoir l'activité physique;
- **120** projets visant l'aménagement et la modernisation des infrastructures de plein air.

543 925 inscriptions d'élèves à des activités parascolaires en 2024-2025, dont près de 237 218 à des activités de nature sportive, physique et de plein air.

479 points de services de prêt d'équipements sportifs en fonction sur l'ensemble du territoire du Québec dans le cadre du projet Circonflexe.

Sécurité et intégrité dans les sports

25 585 formations de moniteurs et surveillants-sauveteurs aquatiques offertes gratuitement.

Sanction, le 7 juin 2024, du projet de loi n° 45, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports.*

Plein air et accès à la nature

160 812 droits d'accès gratuits ou à tarif réduit aux parcs régionaux et nationaux distribués grâce aux mesures mises en place avec les partenaires, Parq et la Sépaq.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
1. Accroître la réussite des élèves	1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire PEVR ⁶	85,4 %	82,2 % Cible non atteinte	13
	2. Taux de réussite des garçons PEVR	81,3 %	78,6 % Cible non atteinte	14
	3. Taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage PEVR	63,0 %	60,9 % Cible non atteinte	14
	4. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public) PEVR	75,0 %	69,4 % Cible non atteinte	15
	5. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) PEVR	70,0 %	71,6 % Cible atteinte	16
	6. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public) PEVR	65,0 %	52,3 % Cible non atteinte	17
	7. Nombre total de classes de maternelle 4 ans	1 875	1 691 Cible non atteinte	17

6. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires anglophones ou à statut particulier (CS) définissent, dans leur plan d'engagement vers la réussite (PEVR), les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur leur territoire. Ce plan est produit en concordance avec le plan stratégique du Ministère.

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
2. Moderniser et valoriser la formation professionnelle	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans PEVR	82,9 %	83,3 % Cible atteinte	18
	9. Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires	7 800	4 786 Cible non atteinte	18

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
3. Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires	10. Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	40 %	47 % Cible atteinte	19
4. Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	11. Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier PEVR	57,0 %	50,9 % Cible non atteinte	20
5. Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	12. Proportion d'écoles et de centres ayant recours au Référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu PEVR	50 %	8,3 % Cible non atteinte	21

ENJEU 2 : LE PERSONNEL SCOLAIRE

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
6. Rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau	13. Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement	4 %	2,4 % Cible non atteinte	22
	14. Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation	1 500	976 Cible non atteinte	23

ENJEU 3 : LA GOUVERNANCE

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
7. Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau	15. Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique	75 %	83,3 % Cible atteinte	24
8. Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau	16. Proportion de centres de services et de commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche	50 %	90,3 % Cible atteinte	25
9. Valoriser le personnel du Ministère	17. Taux de mobilisation du personnel	75 %	75,0 % Cible atteinte	25

ENJEU 4 : LE SPORT, LE LOISIR ET LE PLEIN AIR

Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
10. Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir	18. Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement	70 %	94,2 % Cible atteinte	26
11. Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes	19. Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir	30 %	41,0 % Cible atteinte	27

Orientation 7 : Valoriser la pratique et l’accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
12. Augmenter les actions en faveur d’une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air	20. Proportion de fédérations sportives et d’organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l’énoncé ministériel sur la protection de l’intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d’information et de formation	50 %	69,0 % Cible atteinte	28

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Orientation 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

OBJECTIF 1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Contexte lié à l’objectif : Comme l’énonce le Plan stratégique 2023-2027, la réussite éducative constitue un enjeu majeur et une préoccupation renouvelée de tout acteur du système éducatif, notamment parce qu’elle s’inscrit comme l’un des leviers porteurs du développement du plein potentiel des élèves et, de ce fait, du développement de citoyens responsables et pleinement adaptés à la réalité du 21^e siècle.

Pour favoriser la réussite du plus grand nombre et ne laisser personne derrière, nous devons suivre la progression des élèves tout au long de leur parcours scolaire et nous assurer de les soutenir adéquatement en fonction de leurs besoins particuliers. C’est pourquoi le Ministère établit des objectifs officiels pour les garçons et les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA), deux groupes d’élèves davantage à risque, tout en continuant de surveiller la réussite afin de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins de tous les élèves. En ce qui concerne le parcours éducatif des élèves, le plan stratégique introduit des objectifs pour certaines épreuves ministérielles en français et en mathématique, deux disciplines se situant au socle de la réussite scolaire, de même que pour le déploiement des classes de maternelle 4 ans.

Indicateur 1 : Taux d’obtention d’un premier diplôme ou d’une première qualification en 7 ans après l’entrée au secondaire

Mesure de départ : 84,1 % (cohorte de 2015 suivie jusqu’en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	84,7 %	85,4 %	86,1 %	86,8 %
Résultats	82,4 % ⁷ Cible non atteinte	82,2 % ⁸ Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025 (cohorte de 2018 suivie jusqu’en 2024-2025)

Pour l’année 2024-2025, la cible liée au taux de diplomation et de qualification 7 ans après l’entrée au secondaire est non atteinte; le résultat provisoire obtenu est de 82,2 %, comparativement à une cible de 85,4 %.

Pour les cohortes de 2002 à 2010, le taux de diplomation et de qualification était en constante augmentation, de 71,9 % pour la cohorte de 2002 à 80,9 % pour celle de 2010. Depuis, le taux demeure relativement stable, variant entre 81,7 % et 82,4 %. Une exception est néanmoins à noter, soit celle des deux cohortes ayant subi la fermeture des services éducatifs en 2020, pour lesquelles le taux de diplomation s’est élevé à 84,1 % (cohorte de 2015) et à 84,3 % (cohorte de 2016). Le taux de diplomation de cette année, pour la cohorte de 2018, s’inscrit donc dans une tendance stable ayant débuté avant la pandémie.

Dans 33 CSS ou CS sur 72, le taux provisoire de diplomation et de qualification après 7 ans a augmenté par rapport au taux officiel de l’année précédente.

Un écart persiste toutefois selon le sexe, avec un taux de 85,9 % pour les filles comparativement à 78,6 % pour les garçons, ainsi que selon les clientèles. Ainsi, dans le réseau public, le taux des élèves ordinaires atteint 86,7 % alors qu’il se situe à 60,9 % pour les EHDAA. Les résultats des élèves des commissions scolaires crie et Kativik demeurent également largement inférieurs à ceux observés ailleurs au Québec, ce qui souligne les défis particuliers rencontrés par les élèves autochtones.

Afin de soutenir l’amélioration des résultats, plusieurs leviers sont mobilisés par le Ministère et le réseau scolaire, notamment le Programme de tutorat, le développement de projets pédagogiques particuliers accessibles, ainsi que des mesures ciblées en faveur des élèves vulnérables (garçons, EHDAA, élèves issus de milieux défavorisés et élèves autochtones). Ces actions sont appuyées par des investissements importants annoncés au budget 2025-2026 pour valoriser la réussite éducative.

7. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.

8. Donnée provisoire.

Indicateur 2 : Taux de réussite des garçons

Mesure de départ : 80,1 % (cohorte de 2015 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80,7 %	81,3 %	81,9 %	82,5 %
Résultats	78,2 % ⁹ Cible non atteinte	78,6 % ¹⁰ Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025 (cohorte de 2018 suivie jusqu'en 2024-2025)

Pour l'année 2024-2025, la cible relative au taux de diplomation et de qualification des garçons 7 ans après l'entrée au secondaire est non atteinte; le résultat provisoire obtenu est de 78,6 % comparativement à une cible de 81,3 %.

Dans 35 CSS ou CS sur 72, le taux provisoire de diplomation et de qualification après 7 ans des garçons a augmenté par rapport au taux officiel de l'année précédente.

Malgré ces progrès, un écart persiste entre les garçons et les filles, bien qu'il tende à se réduire au fil des années. Les difficultés plus fréquentes en lecture ainsi que la surreprésentation des garçons parmi les EHDA contribuent à expliquer cette situation.

Le Ministère poursuit ses efforts afin de soutenir la réussite des garçons et de réduire ces écarts, notamment par des mesures de rattrapage scolaire, des initiatives en lecture et l'accompagnement du réseau scolaire. Ces actions visent à répondre aux besoins particuliers des garçons tout en contribuant à la réussite de l'ensemble des élèves.

Indicateur 3 : Taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Mesure de départ : 62,2 % (cohorte de 2015 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	62,6 %	63,0 %	63,4 %	63,8 %
Résultats	60,5 % ¹¹ Cible non atteinte	60,9 % ¹² Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025 (cohorte de 2018 suivie jusqu'en 2024-2025)

Pour l'année scolaire 2024-2025, la cible pour la réussite des EHDA est non atteinte. Le résultat obtenu est de 60,9 % comparativement à une cible de 63,0 %. Par rapport à l'année scolaire 2023-2024, une hausse de 0,4 point de pourcentage est constatée pour cet indicateur, qui se situait alors à 60,5 %.

9. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.
10. Donnée provisoire.
11. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.
12. Donnée provisoire.

Le résultat de l'année scolaire 2024-2025 est provisoire et ne prend pas en compte les résultats obtenus aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier de l'année suivante. La prise en compte de ces résultats aura un impact sur le résultat; l'an dernier, le résultat provisoire était de 59,6 % à la même date et le résultat final a atteint 60,5 %, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage.

Le taux de réussite des EHDA est notamment influencé par les effets néfastes de la pandémie et de la grève du personnel enseignant de l'automne 2023. Ces derniers, particulièrement vulnérables sur le plan des apprentissages, ont vécu des bouleversements pédagogiques liés à ces situations.

En outre, un bon nombre d'élèves handicapés obtiennent un premier diplôme ou une première qualification après 7 ans de fréquentation au secondaire. Selon l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique*, ces élèves ont accès à la formation générale des jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans. Ils se voient ainsi exclus de la cible.

Le Ministère poursuit la mise en œuvre d'actions visant à soutenir la réussite et la persévérance des EHDA. Ces efforts se traduisent notamment par la bonification des services de tutorat et de rattrapage scolaire, qui bénéficient d'investissements importants destinés à permettre d'offrir un accompagnement adapté aux besoins des élèves les plus vulnérables. Le réseau est également soutenu par des formations spécialisées et par l'accompagnement des agents des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, qui appuient les centres de services scolaires dans la mise en place de pratiques inclusives.

Le Ministère agit aussi sur le plan structurel en modernisant le Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) et en déployant le programme CAPS-II – Compétences axées sur la participation sociale, voué à remplacer graduellement le programme DÉFIS – Démarche éducative favorisant l'intégration sociale. La publication d'un nouveau cadre de référence pour l'élaboration des plans d'intervention, prévue en 2025, ainsi que des partenariats avec des organismes tels qu'Alloprof et l'Institut des troubles d'apprentissage du Québec, contribueront également à renforcer l'accès à des services de soutien pédagogique spécialisés.

Indicateur 4 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire (réseau francophone, public)

Mesure de départ : 70,0 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	72,5 %	75,0 %	77,5 %	80,0 %
Résultats	61,5 % ¹³ Cible non atteinte	69,4 % ¹⁴ Cible non atteinte		

13. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.

14. Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025¹⁵, la cible concernant la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire (réseau francophone public) est non atteinte. Le résultat obtenu est de 69,4 % par rapport à une cible de 75,0 %. Cependant, par rapport à l'année scolaire 2023-2024, on constate une hausse de 7,9 points de pourcentage pour cet indicateur, qui s'établissait l'an dernier à 61,5 %. Le résultat est d'ailleurs en hausse depuis trois années, étant passé de 57,2 % en 2022-2023 à 69,4 % en 2024-2025.

Le budget 2025-2026 prévoit un financement destiné à soutenir le développement des compétences en lecture des élèves. Une nouvelle mesure vise à appuyer le personnel enseignant par l'acquisition et l'utilisation d'outils de suivi des premiers apprentissages de la lecture. Le budget prévoit également l'établissement d'un indicateur de réussite en lecture au premier cycle du primaire pour permettre un meilleur suivi des apprentissages dès les premières années de scolarité. Ces initiatives, auxquelles s'ajoute le projet Allofrançais mis en place par Alloprof pour soutenir les élèves en difficulté en français, devraient à moyen et long terme contribuer à améliorer le niveau de lecture des élèves et favoriser l'atteinte des cibles liées à cet indicateur.

Indicateur 5 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)

Mesure de départ : 66,0 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	68,0 %	70,0 %	72,0 %	75,0 %
Résultats	81,9 % ¹⁶ Cible atteinte	71,6 % ¹⁷ Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025¹⁸, la cible liée à la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire, est atteinte. Le résultat obtenu est de 71,6 % par rapport à une cible de 70,0 %. Cependant, par rapport à l'année scolaire 2023-2024, on observe une baisse de 10,3 points de pourcentage pour cet indicateur, qui s'établissait l'an dernier à 81,9 %.

La baisse observée en 2024-2025 est en grande partie attribuable au résultat exceptionnellement élevé en 2023-2024. En effet, depuis le retour des épreuves ministérielles après la pandémie, la proportion d'élèves obtenant entre 70 % et 100 % à cette épreuve a été de 74,8 % en 2022-2023, de 81,9 % en 2023-2024 et de 71,6 % en 2024-2025.

15. Les données proviennent de l'Espace données de la GRICS. Pour l'année scolaire 2024-2025, les données représentent 75 798 élèves répartis dans 61 CSS (données au 14 juillet 2025).

16. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.

17. Donnée provisoire.

18. Les données proviennent de l'Espace données de la GRICS. Pour l'année scolaire 2024-2025, les données représentent 80 072 élèves répartis dans 70 CSS et CS (données au 14 juillet 2025).

Indicateur 6 : Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire (réseau francophone, public)

Mesure de départ : 57,0 % (année scolaire 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	60,0 %	65,0 %	70,0 %	75,0 %
Résultats	56,6 % ¹⁹ Cible non atteinte	52,3 % ²⁰ Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025²¹, la cible liée à la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire (réseau francophone, public) est non atteinte. Le résultat obtenu est de 52,3 % pour une cible de 65,0 %. Par rapport à l'année scolaire 2023-2024, on constate une baisse de 4,3 points de pourcentage pour cet indicateur, qui s'établissait l'an dernier à 56,6 %.

Au cours des sept dernières années où l'épreuve a été administrée, la proportion d'élèves obtenant entre 70 % et 100 % a varié de 52,3 % à 60,6 %. Les résultats demeurent relativement stables. L'implantation d'un nouveau programme de français, langue d'enseignement, pourrait, à moyen et long terme, soutenir la progression de cet indicateur.

Indicateur 7 : Nombre total de classes de maternelle 4 ans

Mesure de départ : 1 586 classes (année scolaire 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 725	1 875	2 025	2 175
Résultats	1 660 Cible non atteinte	1 691 Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025, la cible liée au nombre total de classes de maternelle 4 ans est non atteinte. Le résultat obtenu est de 1 691 pour une cible de 1 875, soit 31 classes de plus qu'en 2023-2024. Depuis 2017-2018, le nombre de classes de maternelle 4 ans est passé de 288 à 1 691, ce qui témoigne d'une croissance soutenue au fil des ans.

19. Donnée finale.

20. Donnée provisoire.

21. Les données proviennent de l'Espace données de la GRICS. Pour l'année scolaire 2024-2025, les données représentent 68 263 élèves répartis dans 63 CSS (données au 14 juillet 2025).

Malgré un ralentissement du rythme d'ouverture, de nouvelles classes continuent d'être ajoutées chaque année. Le ralentissement s'explique principalement par la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'espaces disponibles, alors que la demande demeure élevée en raison de la croissance de la clientèle scolaire, à laquelle contribue notamment l'immigration.

Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle

OBJECTIF 2 : MODERNISER ET VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite moderniser la formation professionnelle, notamment pour la rendre plus attrayante et favoriser la réussite des élèves. Le taux d'obtention des diplômes après 3 ans et le nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires sont mesurés.

Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans

Mesure de départ : 80,9 % (cohorte de 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	81,9 %	82,9 %	83,9 %	84,9 %
Résultats	83,6 % Cible atteinte	83,3 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025 (cohorte de 2021-2022 suivie jusqu'en 2023-2024)

Pour l'année scolaire 2023-2024²², la cible en matière de taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans est atteinte; le résultat obtenu est de 83,3 % comparativement à une cible de 82,9 %.

Ce résultat est relativement stable par rapport à l'année scolaire 2022-2023, avec une légère baisse de 0,3 point de pourcentage.

Indicateur 9 : Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires

Mesure de référence : 20 665 (année scolaire 2018-2019)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	6 500	7 800	7 800	7 900
Résultats	406 Cible non atteinte	4 786 Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2023-2024²³, par rapport à l'année scolaire de référence 2018-2019, la cible relative au nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires (53 programmes d'études) est non atteinte; le résultat obtenu est de 4 786 comparativement à une cible de 7 800.

22. Résultat évalué en 2024-2025.

23. Résultat évalué en 2024-2025.

Toutefois, on dénote une augmentation significative comparativement à l'année précédente, le résultat passant de 406 à 4 786 personnes diplômées supplémentaires.

Plusieurs initiatives ont été déployées pour soutenir des secteurs d'importance sur le plan socioéconomique. D'une part, le Ministère a contribué à l'Opération main-d'œuvre en formant davantage de personnes diplômées ayant les compétences requises pour assurer des services à la population en éducation, en santé et en construction. D'autre part, une deuxième phase de l'Offensive de formation en construction (OFC) a été mise en œuvre au printemps 2024, notamment pour les professions de charpentier-menuisier ainsi que de monteur de lignes, favorisant ainsi l'obtention de diplômes.

Par ailleurs, des investissements additionnels de 122 millions de dollars obtenus dans le cadre du plus récent Budget du Québec permettront de soutenir le déploiement d'une troisième phase de l'OFC en 2025-2026. Cette nouvelle phase a pour but de favoriser l'atteinte de la cible pour les deux prochaines années.

Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

OBJECTIF 3 : RÉNOVER ET MODERNISER NOS INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Contexte lié à l'objectif : L'école est l'un des premiers contacts significatifs des enfants avec la citoyenneté et la société. Elle doit être un espace accueillant et refléter la vie en société de la meilleure façon possible. Il est souhaité de mettre en place des actions visant à faire de toutes les infrastructures scolaires des milieux de vie confortables et stimulants. En effet, une école attrayante, rénovée adéquatement et chaleureuse favorise non seulement les apprentissages, mais aussi la sécurité affective, qui ne doit être en aucun cas négligée au regard de la réussite éducative et du bien-être des élèves à l'école.

Indicateur 10 : Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant

Mesure de départ : 39 % (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	39 %	40 %	42 %	45 %
Résultats	44 % Cible atteinte	47 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Des modifications apportées aux composantes considérées dans les calculs du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2025-2026 ont eu une incidence directe sur le pourcentage des immeubles considérés comme étant en bon état. La nouvelle méthode est plus précise et permet de refléter davantage la réalité sur le terrain, car elle considère les particularités de chacun des immeubles et non seulement la superficie de ces derniers, comme c'était le cas auparavant. Bien que le résultat obtenu soit supérieur à la cible établie, le Ministère poursuivra ses efforts pour dépasser les objectifs.

Le prorata du déficit du maintien d'actifs sur la valeur de remplacement montre, dans le PAGI 2025-2026, une amélioration de l'état du parc immobilier scolaire (6,8 % comparativement à 7,4 % l'année dernière). Les résultats des prochaines années permettront d'évaluer si cette amélioration est toujours observable.

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Contexte lié à l'objectif : Les projets pédagogiques particuliers (PPP) sont considérés comme des facteurs importants de réussite et de persévérance scolaires pour bon nombre de jeunes. Ils contribuent à rendre nos écoles inspirantes et donnent l'occasion aux élèves qui le souhaitent de concilier leur intérêt pour une activité sportive, artistique, communautaire, entrepreneuriale ou autre avec leur parcours scolaire. La motivation scolaire, l'engagement et la réussite éducative sont favorisés par une offre plus généreuse de PPP abordables et accessibles au plus grand nombre d'élèves au Québec.

Indicateur 11 : Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier

Mesure de départ : 43,6 % (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50,0 %	57,0 %	66,0 %	75,0 %
Résultats	46,1 % ²⁴ Cible non atteinte	50,9 % Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025, on observe un taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier de 50,9 %, ce qui représente une hausse de 4,8 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire 2023-2024. La cible fixée pour l'année scolaire 2024-2025 n'a cependant pas été atteinte.

Parmi les éléments nommés par le réseau qui peuvent expliquer l'écart entre la cible fixée et le taux de participation, on retrouve notamment des enjeux d'inclusion, le manque de disponibilité de locaux pour organiser des activités liées aux PPP, le manque de personnel qualifié, le roulement de personnel et la difficulté pour les écoles et les organismes scolaires d'aménager les horaires des élèves de manière à assurer un équilibre entre le temps nécessaire à l'enseignement des matières et le temps dévolu aux PPP.

Le Ministère poursuit les actions entreprises pour soutenir les organismes scolaires dans la mise en place de PPP accessibles et abordables en vue de l'atteinte de la cible du taux de participation à un PPP de 66 % pour 2025-2026. Une entente conclue avec la Fédération des centres de services scolaires permet d'accompagner les organismes scolaires dans la mise en place de PPP et de mettre en valeur des PPP qui se démarquent, notamment par la diffusion d'outils, le partage d'information sur des pratiques favorisant l'accès aux PPP à tous les élèves en fonction des ressources disponibles et des partenariats possibles ainsi que la promotion de modèles d'organisation des PPP qui n'ont pas d'incidence sur le temps prévu pour l'enseignement des matières.

24. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée.

OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LE CLIMAT DE BIENVEILLANCE, DE BIEN-ÊTRE ET DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Contexte lié à l'objectif : La qualité du climat scolaire fait partie des composantes clés du bien-être à l'école. Des années de travaux sur le climat scolaire démontrent toute l'importance d'un climat sain, sécuritaire et bienveillant en tant que facteur incontournable de la réussite éducative. Des relations interpersonnelles positives, des pratiques pédagogiques et éducatives appuyées sur la recherche, la collaboration entre les intervenants et le sentiment de justice et de sécurité ressenti par les élèves contribuent à l'émergence de l'énergie nécessaire au développement des compétences disciplinaires. De la même manière, cet environnement favorable à la réussite éducative permet un sain développement des élèves, et une meilleure capacité à faire face aux défis de la vie auxquels ils peuvent être confrontés.

Ainsi, en centrant leurs actions sur un ensemble de facteurs favorables au bien-être des élèves, les milieux scolaires contribuent à améliorer le climat scolaire et à prévenir la violence et l'intimidation, ce qui contribue au bien-être de leur population. Et ce bien-être a un impact direct sur la disponibilité cognitive et émotionnelle des élèves à l'égard des apprentissages, sur leur réussite éducative et, ultimement, sur leur persévérance scolaire.

Indicateur 12 : Proportion d'écoles et de centres ayant recours au Référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu

Mesure de départ : 0 % (2023-2024)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	s. o.	8,3 % Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le [Référentiel sur le bien-être de l'élève](#) a été déployé au sein du réseau scolaire le 18 mars 2025, dans le contexte du lancement de la première édition de la [Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles](#). Le fait que le Référentiel ait été introduit tardivement cette année explique la portée restreinte des résultats. Les données de l'an prochain offriront un aperçu plus significatif de son adoption par les milieux scolaires.

Pour favoriser au maximum l'utilisation du Référentiel par les milieux scolaires, et donc, l'atteinte des cibles pour les années subséquentes, différentes actions en lien avec sa diffusion et sa compréhension par le réseau sont en cours de définition.

ENJEU 2 : LE PERSONNEL SCOLAIRE

Orientation 4 : Rehausser la qualité de l'enseignement

OBJECTIF 6 : REHAUSSER LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS QUALIFIÉS DANS LE RÉSEAU

Contexte lié à l'objectif : Depuis quelques années, une rareté de main-d'œuvre enseignante qualifiée est observée dans plusieurs écoles, au Québec comme dans plusieurs autres régions du monde. L'augmentation de cette main-d'œuvre passe par deux leviers importants : les programmes de formation initiale à l'enseignement, de même que la formation des enseignants qui sont déjà en poste dans le réseau et qui peuvent s'appuyer sur leur expérience pour accélérer leur formation menant à une qualification légale d'enseigner.

Indicateur 13 : Taux d'augmentation de l'effectif dans les programmes de formation initiale à l'enseignement

Mesure de référence : 21 822²⁵ (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 %	4 %	4 %	4 %
Résultats	1,1 % ²⁶ Cible non atteinte	2,4 % ²⁷ Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, la cible fixée à 4 % n'a pas été atteinte. Le taux d'augmentation observé s'élève à 2,4 %, ce qui indique une progression qui est inférieure aux attentes.

Les données révèlent une stabilité relative de l'effectif étudiant à temps plein, avec une légère hausse de 0,2 %, ainsi qu'une augmentation notable de 6,8 % de l'effectif à temps partiel. Cette croissance du nombre d'étudiants à temps partiel s'explique notamment par l'ajout de nouvelles formations qualifiantes de deuxième cycle, destinées au personnel non légalement qualifié (NLQ) déjà en emploi dans le réseau scolaire et poursuivant la formation en parallèle.

Afin de favoriser un accès plus rapide aux parcours de formation en enseignement, le Ministère prévoit désormais deux modifications réglementaires par année, plutôt qu'une seule, pour mettre à jour le *Règlement sur les autorisations d'enseigner*. Cette mesure vise à accélérer l'intégration de nouveaux programmes de formation, principalement destinés au personnel NLQ, afin qu'il puisse amorcer plus rapidement son cheminement vers l'obtention d'une qualification légale d'enseigner.

25. Conformément à la mise à jour des données du portail informationnel, GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire), la valeur de départ rattachée à l'année 2022-2023 a été actualisée.

26. La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* a été rajustée suivant la dernière mise à jour officielle de l'effectif étudiant, passant ainsi de 0,0 % à 1,1 %.

27. Les données à la source de ce résultat, extraites le 7 mai 2025, demeurent provisoires. Des retraits ou des ajouts d'effectif peuvent survenir après cette déclaration. De plus, la liste des programmes de formation est susceptible d'évoluer annuellement, selon les déclarations respectives des différentes universités.

Indicateur 14 : Nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation

Mesure de départ : 0 inscription (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 000	1 500	2 000	2 500
Résultats	1 042 Cible atteinte	976 Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, le résultat concernant le nombre de nouvelles inscriptions dans une voie rapide de formation est de 976. Bien que la cible ne soit pas atteinte cette année, le Ministère multiplie les efforts afin d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés dans son réseau.

En 2024-2025, le Guichet J'obtiens mon brevet de même que les employeurs ont multiplié les initiatives visant à faire la promotion des formations qualifiantes et à inviter le personnel bénéficiant d'une tolérance d'engagement à déposer une demande d'admission à l'université. Grâce à ces efforts de promotion et d'accompagnement, 2 003 personnes en situation d'emploi dans une salle de classe ont déposé une demande d'admission à l'un des nouveaux parcours accélérés offerts.

Certains bénéficiaires de tolérances d'engagement ne possèdent pas les préalables à l'admission à un programme de voie rapide, et ce, bien qu'ils souhaitent se qualifier par l'entremise d'un tel programme. Afin de favoriser l'accessibilité aux voies qualifiantes, le Ministère a actualisé les lignes directrices pour l'élaboration de programmes qualifiants de formation à l'enseignement menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées.

De surcroît, des universités travaillent de concert avec le Ministère afin de développer des cheminements scolaires adaptés à la réalité de bénéficiaires de tolérances d'engagement qui ne possèdent pas les préalables permettant d'accéder à une voie qualifiante.

ENJEU 3 : LA GOUVERNANCE

Orientation 5 : Rendre le Ministère et le réseau plus performants

OBJECTIF 7 : RENFORCER L'UTILISATION DE LA DONNÉE DE GESTION DANS LE RÉSEAU

Contexte lié à l'objectif : Des efforts sont consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu afin d'être des organisations de plus en plus performantes qui visent toujours l'excellence.

Indicateur 15 : Proportion de centres de services et commissions scolaires participant à des communautés de praticiens en intelligence numérique

Mesure de départ : 10 % (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	54 %	75 %	85 %	90 %
Résultats	73,6 % Cible atteinte	83,3 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, les résultats associés à l'indicateur concernant la proportion des centres de services scolaires et de commissions scolaires qui participent à une communauté de praticiens en intelligence numérique (CoPIN) dépassent la cible. Ces résultats démontrent l'intérêt pour l'intelligence numérique et les efforts déployés dans le réseau de l'éducation, notamment au sein des neuf CoPIN, qui regroupent 60 CSS et CS.

OBJECTIF 8 : REHAUSSER LE LEADERSHIP DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT ET DES DIRIGEANTS DU RÉSEAU

Contexte lié à l'objectif : De nombreuses recherches internationales sur l'efficacité des écoles mettent en évidence le rôle du leadership des directions d'établissement dans l'amélioration des pratiques éducatives renforçant l'apprentissage des élèves. Ainsi, l'agir professionnel des dirigeants du réseau est l'une des clés de voûte permettant de rehausser la qualité des services éducatifs. Il est donc souhaité que les dirigeants intègrent de plus en plus de pratiques efficaces, appuyées sur les résultats de la recherche, car l'environnement et l'encadrement scolaires sont des déterminants non négligeables de la réussite.

Indicateur 16 : Proportion de centres de services et commissions scolaires déclarant avoir implanté un plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche

Mesure de départ : 0 % (2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	77,8 % Cible atteinte	90,3 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le résultat est basé sur une déclaration des CSS et CS. Ainsi, l'indicateur traduit la volonté et l'engagement des CSS et CS envers l'amélioration des pratiques, car une très grande proportion d'entre eux a entamé une démarche structurée allant en ce sens.

OBJECTIF 9 : VALORISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

Contexte lié à l'objectif : Les attentes de la société quant à l'éducation sont élevées et, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre persistante, plusieurs défis amènent le Ministère à revoir constamment ses approches afin de s'adapter et de s'améliorer de façon continue. Celui-ci vise ainsi à répondre adéquatement tant aux besoins de ses différents clients qu'à ceux de ses employés et à offrir un milieu de travail sain et propice à l'épanouissement professionnel et à la performance organisationnelle. En valorisant son personnel, le Ministère s'engage dans la mobilisation de celui-ci.

Indicateur 17 : Taux de mobilisation du personnel

Mesure de départ : 71 % (2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	73 %	75 %	77 %	80 %
Résultats	71,0 % Cible non atteinte	75,0 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible est atteinte pour l'année 2024-2025. Le résultat est issu d'un sondage réalisé par le Ministère au moyen de la plateforme Amélio, qui mesure la mobilisation du personnel, en cohérence avec les sondages des exercices précédents. Au total, 972 employés ont répondu au sondage.

ENJEU 4 : LE SPORT, LE LOISIR ET LE PLEIN AIR

Orientation 6 : Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

OBJECTIF 10 : ASSURER UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIR

Contexte lié à l'objectif : Offrir une gamme d'activités physiques, sportives et récréatives qui correspondent aux intérêts des jeunes et des adultes peut certainement générer une augmentation de leur participation et les inciter à s'y engager de façon régulière. Pour ce faire, le Ministère entend mettre à profit l'expertise locale, régionale et nationale. Il vise une concertation efficiente, en particulier entre les milieux scolaire et municipal et entre les organismes nationaux responsables des loisirs. Il est aussi souhaité davantage de collaborations entre les fédérations et les organisations sportives du milieu de l'éducation. La recherche montre que l'environnement bâti peut jouer un rôle important pour inciter les individus à s'engager dans une activité. À cet égard, un plus grand partage des infrastructures actuelles et un meilleur accès aux équipements ne peuvent qu'encourager une pratique plus active ou plus régulière à plus long terme. Ainsi, pour que de plus en plus de personnes puissent bouger, le Ministère souhaite miser, au cours des prochaines années, sur une meilleure accessibilité des infrastructures de sport et de loisir, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Indicateur 18 : Proportion de MRC dont au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air est retenu à des fins de financement

Mesure de départ : 66 % (avant les appels à projets lancés en septembre 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	S. O.	70 %	73 %	76 %
Résultats	S. O.	94,2 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, la cible est atteinte. Les premiers appels de projets pour le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ont été lancés en septembre 2023 et se sont terminés en décembre 2023. Dans le cadre de ces deux appels à projets (volet 1 : Infrastructures sportives et récréatives; et volet 2 : Infrastructures de plein air), 967 demandes ont été reçues, totalisant 2,7 milliards de dollars de demandes d'aide financière. De ce nombre, 322 projets ont été retenus, et 4 d'entre eux ont par la suite été abandonnés ou refusés. Les lettres d'annonce ont été transmises en juin et en juillet 2024. Le résultat de l'indicateur montre qu'au moins un projet d'infrastructures sportives, récréatives ou de plein air de la grande majorité des MRC, soit 94,2 %, a été retenu à des fins de financement.

OBJECTIF 11 : PROMOUVOIR LA PRÉSENCE ET LA PARTICIPATION DES FILLES ET DES FEMMES

Contexte lié à l'objectif : Les filles et les femmes sont statistiquement moins actives que les garçons, quel que soit le groupe d'âge. La sous-représentation des filles et des femmes va bien au-delà de la pratique en soi. Elle touche aussi notamment leur présence au sein des conseils d'administration d'organismes de sport. En augmentant la proportion de femmes présentes aux conseils d'administration, il est souhaité que les décisions et les actions de ces organismes soient davantage adaptées aux réalités et aux besoins de la clientèle féminine, contribuant ainsi à l'amélioration de la participation des filles dans le sport et à leur implication dans les postes décisionnels.

Indicateur 19 : Proportion de femmes qui siègent aux conseils d'administration des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir

Mesure de départ : 27 % (2020-2021)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	28 %	30 %	33 %	37 %
Résultats	39,1 % ²⁸ Cible atteinte	41,0 % ²⁹ Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible est atteinte pour l'année 2024-2025. La proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des organismes de sport et de loisir au Québec s'élève à 41,0 %, dépassant ainsi la cible fixée à 30 %.

Plusieurs mesures ont été mises en place au cours des dernières années pour favoriser une gouvernance plus inclusive dans ce milieu. Le Secteur du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air du Ministère a notamment intégré des critères liés à la diversité et à l'équité dans le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), en plus de prévoir des incitatifs financiers visant à encourager l'atteinte de seuils de parité. Ce secteur accompagne également les organismes dans l'adoption de politiques inclusives et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance. Des formations et des activités de sensibilisation sont offertes pour appuyer l'intégration des femmes dans les postes décisionnels.

Le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir, élaboré par le Ministère et auquel ces organismes doivent adhérer, appuie ces démarches en exigeant notamment qu'ils rendent compte de la composition de leurs conseils. Cela permet un suivi rigoureux de l'évolution de la représentation féminine.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin de maintenir les progrès réalisés et d'atteindre les cibles prévues pour les prochaines années.

28. Résultat mis à jour avec les données définitives.

29. Donnée provisoire.

Orientation 7 : Valoriser la pratique et l’accessibilité des sports, des loisirs, et des activités physiques et de plein air pour tous

OBJECTIF 12 : AUGMENTER LES ACTIONS EN FAVEUR D’UNE PRATIQUE SAINES ET SÉCURITAIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES, PHYSIQUES, RÉCRÉATIVES ET DE PLEIN AIR

Contexte lié à l’objectif : Le rôle des parents, des entraîneurs et de tout intervenant est de s’assurer que les activités proposées sont variées, motivantes et adaptées aux capacités et objectifs de la personne. Elles doivent être pratiquées dans un contexte sécuritaire, ce qui exige de maintenir et même d’accentuer toute la valeur accordée à la pratique d’une activité physique pour le plaisir, le dépassement et la satisfaction que celle-ci procure. À cet effet, le Ministère s’assurera que des activités de sensibilisation, d’information et de formation en matière de protection de l’intégrité seront largement offertes à la population.

Indicateur 20 : Proportion des fédérations sportives et d’organismes nationaux de loisir reconnus ayant adhéré à l’énoncé ministériel sur la protection de l’intégrité qui ont offert des activités de sensibilisation, d’information et de formation

Mesure de départ : n. d.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	43,9 % Cible atteinte	69,0 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Sur les 100 organisations (fédérations et organismes nationaux de loisirs [ONL]) ayant adhéré à l’énoncé, 69 ont mentionné avoir mis en place des mesures de sensibilisation, d’information et de formation en matière de protection de l’intégrité. Avec un résultat de 69,0 %, la cible de 2024-2025 est atteinte.

Pour obtenir du financement dans le cadre du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et du PRFSQ, les fédérations et les ONL doivent dorénavant adhérer à l’énoncé ministériel.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2024

Une nouvelle déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été adoptée en début d'exercice, pour mieux refléter l'évolution des services offerts par le Ministère et de renforcer l'importance accordée à la qualité de la relation avec les usagers. Cette révision permet un arrimage plus étroit avec les orientations du Plan stratégique 2023-2027, tout en mettant de l'avant l'engagement du Ministère à l'égard d'un service public accessible, efficient et respectueux.

Parmi les principales nouveautés, deux engagements relatifs à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* ont été ajoutés. De plus, les cibles associées à l'ensemble des engagements ont été revues pour mieux traduire la réalité opérationnelle. L'objectif était de fixer des cibles plus atteignables et représentatives à la fois, tout en maintenant un haut niveau d'ambition et un engagement ferme envers la qualité des services offerts à la population.

Engagements	2023-2024	2024-2025		
	Résultats	Cibles	Résultats	Délai moyen
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ouvrables	99,4 %	95 %	99,4 % Cible atteinte	19,6 heures
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables	99,4 %	95 %	99,9 % Cible atteinte	1,4 heure
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 15 jours ouvrables	76,0 %	95 %	99,9 % Cible atteinte	1,3 jour
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables	94,6 %	95 %	99,9 % Cible atteinte	3,6 jours
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même, si la demande est faite en personne	s. o.	95 %	100 % Cible atteinte	La citoyenne ou le citoyen obtient les documents le jour même

Engagements	2023-2024	2024-2025		
	Résultats	Cibles	Résultats	Délai moyen
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables	88,0 %	95 %	91,4 % Cible non atteinte	5 jours
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables	95,5 %	95 % La demande doit préalablement être autorisée par écrit par le titulaire	100 % Cible atteinte	1,5 jour
Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables	99,6 %	95 % Ce délai comprend la vérification des antécédents judiciaires	98,8 % Cible atteinte	17 jours
Répondre à une demande d'attribution de subvention pour le programme Équipe Québec dans un délai de 60 jours ouvrables	86,0 %	95 %	100 % Cible atteinte	s. o.
Prendre en charge une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 2 jours ouvrables	84,0 %	90 %	90,1 % Cible atteinte	1,0 jour
Répondre à une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 20 jours ouvrables	95,3 %	90 %	96,3 % Cible atteinte	3,8 jours
Prendre en charge une plainte à l'égard de la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i> dans un délai de 2 jours ouvrables	s. o.	90 %	s. o.	s. o.
Répondre à une plainte à l'égard de la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i> dans un délai de 20 jours ouvrables	s. o.	90 %	s. o.	s. o.

Renseignements généraux³⁰

Engagement : Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ouvrables	99,4 %	95 %	99,4 % Cible atteinte	19,6 heures

En 2024-2025, le service des renseignements généraux a répondu aux demandes écrites de renseignements généraux formulées par les citoyennes et les citoyens concernant les services du Ministère ou ceux des réseaux public et privé de l'éducation.

Pour cet exercice, sur les 11 415 demandes écrites reçues, 99,4 % ont été traitées dans le délai visé de 10 jours ouvrables ou moins. Il s'agit d'une augmentation de 99 demandes comparativement à l'an passé.

Engagement : Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables	99,4 %	95 %	99,9 % Cible atteinte	1,4 heure (moins d'un jour)

En 2024-2025, sur un total de 12 274 demandes téléphoniques reçues par l'équipe des renseignements généraux du Ministère, 99,9 % ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables ou moins. Pour ce mode de prestation, on note une légère baisse d'achalandage (6,7 %, soit 881 demandes) comparativement à l'année dernière (13 155).

30. Toutes les demandes de renseignements généraux sont traitées par l'équipe des renseignements généraux du Ministère, qu'il s'agisse du réseau public ou privé.

Admissibilité à l'enseignement en anglais

Engagement : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 15 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 15 jours ouvrables	76,0 % ³¹	95 %	99,9 % Cible atteinte	1,3 jour

Pour l'année 2024-2025, le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais a traité 12 861 demandes complètes, toutes catégories confondues. Le nombre de demandes concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante s'élève à 4 754. Le Bureau a pour mission de traiter les demandes d'admissibilité, en vertu de la section I du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, en vue de permettre à certains enfants de fréquenter un établissement scolaire anglophone.

Afin d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Bureau s'est donné comme objectif de répondre à 95 % des demandes pour l'année scolaire en cours dans un délai de 15 jours ouvrables. Dans la catégorie « Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 15 jours ouvrables », toutes les demandes ont été traitées dans le délai prescrit, à l'exception d'un dossier qui a dépassé d'une journée l'échéance. À cet égard, le délai moyen de traitement est inférieur à deux jours ouvrables.

Engagement : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables	94,6 %	95 %	99,9 % Cible atteinte	3,6 jours

Pour l'année 2024-2025, le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais a traité 12 861 demandes complètes, toutes catégories confondues. Le nombre de demandes concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante s'élève à 8 107. Le Bureau a pour mission de traiter les demandes d'admissibilité, en vertu de la section I du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, en vue de permettre à certains enfants de fréquenter un établissement scolaire anglophone.

Afin d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Bureau s'est donné comme objectif de traiter 95 % des demandes reçues dans un délai de 20 jours ouvrables. Dans la catégorie « Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables », toutes les demandes ont été traitées dans le délai prescrit, à l'exception de deux dossiers qui ont dépassé l'échéance de quatre jours. À cet égard, le délai moyen de traitement est inférieur à quatre jours ouvrables.

31. Le résultat pour 2023-2024 prenait en compte un délai de 10 jours ouvrables.

Preuves d'études secondaires

Engagement : Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	s. o.	95 %	100 % Cible atteinte	La citoyenne ou le citoyen obtient les documents le jour même

En présence au comptoir, le taux de réponse est de 100 %, car le citoyen accueilli à l'intérieur des heures d'ouverture du comptoir est toujours servi.

Toutefois, cette donnée ne tient pas compte des journées où le comptoir était exceptionnellement fermé. Entre le 4 décembre 2024 et le 31 mars 2025, le registrariat a dû procéder à la fermeture de son comptoir de Montréal à cinq reprises en raison d'un manque de personnel. Ces fermetures, survenues de manière spontanée, n'ont pas permis d'aviser la population à l'avance. Le nombre de personnes s'étant présentées lors des journées de fermeture n'a pas pu être comptabilisé.

Engagement : Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables	88,0 %	95 %	91,4 % Cible non atteinte	5 jours ouvrables

Après être passé de 75,0 % à 88,0 % pour les années 2022-2023 et 2023-2024, le résultat relatif au respect du délai de traitement de 10 jours prévu dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens a augmenté à 91,4 % en 2024-2025 pour les demandes présentées au registrariat de la Direction de la sanction des études. La situation est demeurée stable jusqu'au début du mois de janvier 2025, moment où une hausse graduelle des délais a été observée. Le non-respect du seuil de 10 jours est apparu au cours du mois de février 2025 et s'est accentué par la suite, entraînant une accumulation de demandes et une hausse des sollicitations (appels, courriels), ce qui a ralenti davantage le traitement.

Engagement : Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables³²

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables	95,5 %	95 %	100 % Cible atteinte	1,5 jour ouvrable

Pour l'année 2024-2025, la Direction de la sanction des études a respecté le délai de traitement de 5 jours ouvrables pour 100 % des demandes de validation de scolarité effectuées par les entreprises.

Autorisation d'enseigner

Engagement : Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables³³

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables	99,6 %	95 %	98,8 % Cible atteinte	17 jours ouvrables

La Direction de l'encadrement de la profession enseignante a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (brevets d'enseignement, permis probatoires d'enseigner et renouvellements, licence en formation professionnelle et renouvellements, autorisations provisoires d'enseigner et renouvellements) aux personnes qui y ont droit en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner* et des dispositions prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Le calcul du délai de traitement s'effectue en déterminant la différence entre la date de début de traitement de la demande de délivrance d'une autorisation d'enseigner et la date d'impression du document pour la période visée. Ainsi, le portrait du délai de traitement réel des autorisations d'enseigner délivrées par le Ministère est juste et précis.

Des 6 379 demandes de délivrance d'une autorisation d'enseigner qu'a reçues le Ministère, 98,8 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Il s'agit d'une légère diminution de 0,8 point de pourcentage comparativement au pourcentage de l'année financière 2023-2024, 78 demandes ayant été traitées dans un délai de plus de 60 jours.

32. La demande doit préalablement être autorisée par écrit par le titulaire.

33. Ce délai comprend la vérification des antécédents judiciaires.

Concernant le nombre d'autorisations d'enseigner délivrées, une hausse importante (environ 19 %) par rapport à l'année antérieure peut être constatée. Cette augmentation pourrait s'expliquer, entre autres, par l'ajout de nouveaux programmes reconnus par le ministre alors en poste donnant accès à l'autorisation provisoire d'enseigner à la formation générale et ultimement au brevet d'enseignement. De plus, depuis décembre 2024, des modifications au *Règlement sur les autorisations d'enseigner* ont assoupli les exigences d'obtention d'une autorisation provisoire d'enseigner et ont facilité la transmission des demandes et des documents, ce qui a également contribué à cette hausse.

Aide financière en matière de loisir, de sport et de plein air

Engagement : Répondre à une demande d'attribution de subvention pour le programme Équipe Québec dans un délai de 60 jours ouvrables

Engagement	2023-2024 ³⁴	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une demande d'attribution de subvention pour le programme Équipe Québec dans un délai de 60 jours ouvrables	86,0 %	95 %	100 % Cible atteinte	s. o. ³⁵

Volet athlètes : 507 demandes ont été reçues dans le cadre de ce volet, et 100 % de celles-ci ont été traitées dans les délais prescrits.

Volet entraîneurs : 117 demandes ont été reçues dans le cadre de ce volet, dont 107 ont été acceptées, et 100 % d'entre elles ont été traitées dans les délais prescrits.

Le résultat de 100 % correspond aux données des deux volets du programme.

Plaintes

Engagement : Prendre en charge une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 2 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Prendre en charge une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 2 jours ouvrables	84,0 %	90 %	90,1 % Cible atteinte	1,0 jour

34. Le résultat pour l'année 2023-2024 prenait en compte un délai de 45 jours ouvrables.

35. Cette donnée n'est pas disponible pour cet engagement.

Les données présentées dans cette section concernent les plaintes portant sur les activités et les services du Ministère ou celles déposées à l'égard des établissements publics et privés des réseaux préscolaire, primaire et secondaire, incluant la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

Pour les plaintes concernant les établissements d'enseignement, rappelons que le rôle du Ministère est d'accompagner le citoyen ou la citoyenne vers le processus local de traitement des plaintes (ex. : auprès du centre de services scolaire, de la commission scolaire ou de l'établissement privé) et de promouvoir les services du Protecteur national de l'élève.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a assuré la prise en charge de 1 553 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins, sur un total de 1 724, ce qui représente 90,1 % des plaintes. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 1,0 jour. Il s'agit d'une amélioration comparativement à l'an passé, qui peut s'expliquer par une diminution du nombre de plaintes reçues.

Engagement : Répondre à une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 20 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une plainte à l'égard des différents services rendus à la population dans un délai de 20 jours ouvrables	95,3 %	90 %	96,3 % Cible atteinte	3,8 jours

Explication des résultats

Pour l'année 2024-2025, le Ministère a traité 1 660 plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins, ce qui correspond à 96,3 % du total des 1 724 plaintes reçues. La cible de 90 % est donc atteinte. En moyenne, le traitement des plaintes s'est conclu en 3,8 jours. Il est à noter que 26 plaintes étaient toujours en traitement au 31 mars 2025 et qu'une même plainte peut comporter plus d'un sujet.

Nature des plaintes adressées au ministère de l'Éducation

Parmi les 1 724 plaintes reçues, seulement 29,4 %, soit 507, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service du Ministère. De ces 507 plaintes, 32 plaintes, soit 6,3 %, se sont avérées fondées.

Sur les 507 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, on répertorie notamment :

- 113 plaintes en lien avec les épreuves ministérielles, notamment quant à la modération et à la pondération des résultats ainsi qu'aux situations d'échec;
- 41 plaintes concernant les politiques et les orientations ministérielles;
- 34 plaintes concernant la qualification du personnel enseignant;
- 31 plaintes en lien avec la mise en œuvre d'un programme;
- 30 plaintes concernant les délais de traitement des demandes en lien avec l'admissibilité à l'enseignement en anglais;
- 26 plaintes concernant le traitement d'une demande de copie de diplôme ou de relevé de notes;
- 19 plaintes en lien avec des insatisfactions concernant l'admission ou l'inscription à des programmes de formation chapeautés par le Ministère;
- 9 plaintes en lien avec les obligations à respecter pour les enfants en enseignement à la maison.

Sur les 1 724 plaintes reçues, la majorité, soit 978 (56,7 %), concernait un établissement d'enseignement. Parmi les 239 autres se trouvent des plaintes ou des insatisfactions générales sur des sujets variés relevant notamment d'un autre ministère ou organisme. À cela s'ajoutent enfin 178 dénonciations portant sur divers sujets pour lesquelles le suivi approprié a été fait.

Sur les 978 plaintes portant sur les établissements d'enseignement, on répertorie notamment :

- 382 plaintes concernant des décisions, des politiques et des règles des établissements (centre de services scolaire, commission scolaire, établissement privé);
- 86 plaintes liées au transport scolaire, notamment quant à des interruptions de service;
- 64 plaintes concernant des situations de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence à l'école;
- 57 plaintes en lien avec des difficultés ou des refus touchant au processus d'admission ou d'inscription de différents établissements;
- 51 plaintes portant sur les ressources humaines ainsi que des situations de relations de travail au sein des établissements;
- 35 plaintes concernant la priorisation, le manque de ressources et les interruptions de service et de fréquentation scolaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 26 plaintes concernant le processus local de traitement des plaintes;
- 23 plaintes concernant les services offerts dans certains établissements;
- 10 plaintes concernant l'entretien, la sécurité et la salubrité des installations scolaires.

Depuis l'entrée en fonction du Protecteur national de l'élève en août 2023, le Ministère informe les citoyennes et les citoyens qui le contactent du rôle de cet ombudsman et les aiguille vers la procédure de traitement des plaintes du réseau scolaire. Au total, le Ministère a reçu cette année 286 plaintes visant les établissements d'enseignement de moins que l'an passé.

Enfin, le Ministère n'a traité aucune plainte en deuxième instance.

Plaintes relatives à la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Engagement : Prendre en charge une plainte à l'égard de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* dans un délai de deux jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Prendre en charge une plainte à l'égard de la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i> dans un délai de deux jours ouvrables	s. o.	90 %	s. o. Aucune plainte reçue concernant les activités ou services du Ministère	s. o.

Engagement : Répondre à une plainte à l'égard de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* dans un délai de 20 jours ouvrables

Engagement	2023-2024	2024-2025		
	Résultat	Cible	Résultat	Délai moyen
Répondre à une plainte à l'égard de la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i> dans un délai de 20 jours ouvrables	s. o.	90 %	s. o. Aucune plainte reçue concernant les activités et services du Ministère	s. o.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité ³⁶	2023-2024	2024-2025	Écart ³⁷
Direction du Ministère	165	115	-50
Diversité, relations extérieures, anglophones et Autochtones	66	71	5
Réussite éducative et main-d'œuvre	453	341	-112
Sport, loisir, activité physique et plein air	74	82	8
Soutien, gouvernance et performance des réseaux	17	142	125
Financement et budget	86	91	5
Gouvernance des infrastructures	64	66	2
Numérique et information	236	243	7
Gouvernance et performance ministérielle	s. o.	58	58
Total	1161	1209	48

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,0 %	1,2 %	1,3 %

Sources : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions), LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIP (Système automatisé de gestion des informations sur le personnel).

36. Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats.

37. À la suite d'une réorganisation ministérielle, certaines équipes de ces secteurs ont été déplacées vers d'autres secteurs.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,19	1,30	2,24
Professionnel	1,45	1,42	1,43
Fonctionnaire	0,52	0,79	0,99
Total ³⁸	1,23	1,31	1,45

Sources : Système ODIN, LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne (\$) ³⁹	595	765	762

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, à l'exclusion des titulaires d'un emploi supérieur), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

38. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

39. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2022-2023		2023-2024		2024-2025		Taux de la fonction publique (%) ⁴⁰ 2024-2025
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
Retraite	16	1,7 %	23	2,4 %	11	1,0 %	2,0 %
Démission	29	3,1 %	31	3,3 %	24	2,3 %	3,1 %
Mutation de sortie	129	13,7 %	88	9,3 %	56	5,3 %	3,8 %
Total – Départ volontaire ⁴¹	174	18,5 %	142	15,0 %	91	8,5 %	9,0 %
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	938,4	s. o.	948,0	s. o.	1 066,2	s. o.	s. o.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁴² : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024⁴³

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
66	96

Source : Système SAGIR.

40. Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

41. Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné ou ayant effectué une mutation de sortie.

42. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

43. Puisque le gouvernement a atteint sa cible de régionalisation au début de l'année 2024, la reddition de comptes n'est désormais réalisée qu'une fois par année, en date du 30 septembre.

3.2 Utilisation des ressources financières^{44, 45}

Dépenses par secteurs d'activité

Pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses du Ministère se sont élevées à 23 558,9 millions de dollars. Comparativement au budget de dépenses initial 2024-2025, les dépenses sont de 4 479,1 millions de dollars, ou 23,5 %, supérieures. Cette hausse est principalement constatée au programme 4 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, notamment en raison de l'application de la norme comptable pour les paiements de transfert. Elle s'explique majoritairement par le financement d'investissements en infrastructures selon l'avancement des travaux, ceux-ci étant déjà planifiés dans le cadre financier gouvernemental, autorisés au Plan québécois des infrastructures et financés par recours au Fonds de suppléance.

Une proportion importante des dépenses totales, soit un montant de 23 077,9 millions de dollars, ou 98,0 %, est consacrée aux dépenses de transfert. Ces dépenses sont principalement utilisées pour les programmes suivants :

- 19 689,3 millions de dollars, ou 85,3 % pour le réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- 1 536,5 millions de dollars, ou 6,7 % pour les régimes de retraite;
- 1 485,6 millions de dollars, ou 6,4 % pour la subvention d'équilibre fiscal.

44. La dépense réelle correspond à celle inscrite aux états financiers connus en date du 15 mai 2025. La donnée inscrite dans les Comptes publics pourrait présenter des différences en raison des ajustements de fermeture. La dépense réelle inclut les dépenses liées aux mesures du budget 2024-2025.

45. Les montants ayant été arrondis, leur somme ou une autre équation peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses prévues au 31 mars 2025 à celles présentées dans le budget de dépenses initial 2024-2025.

	Budget de dépenses 2024-2025 ⁴⁶ (en M\$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ⁴⁷ (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (2) – (1)	Variation (%) (3) / (1)	Dépenses réelles 2023-2024 ⁴⁸ (en M\$) (4)
01 – Administration	392,6	394,0	1,4	0,4	329,6
02 – Soutien aux organismes	122,1	152,4	30,3	24,8	176,7
03 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal	1 529,5	1 485,6	(43,9)	(2,9)	1 488,7
04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	15 104,0	19 689,3	4 585,3	30,4	18 157,2
05 – Développement du sport, du loisir et du plein air	192,0	301,1	109,1	56,8	287,0
06 – Régimes de retraite	1 359,3	1 536,5	177,2	13,0	1 228,7
Sous-total	18 699,5	23 558,9	4 859,4	26,0	21 667,9
Mesures du budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance ⁴⁹	380,3 ⁵⁰	s. o.	(380,3)	s. o.	s. o.
Total	19 079,8	23 558,9	4 479,1	23,5	21 667,9

46. Budget de dépenses 2024-2025 présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025, Secrétariat du Conseil du trésor.

47. La dépense réelle correspond à celle inscrite aux états financiers connus en date du 15 mai 2025. La donnée inscrite aux Comptes publics pourrait présenter des différences en raison des ajustements de fermeture. La dépense réelle inclut les dépenses liées aux mesures du budget 2024-2025.

48. Comptes publics 2023-2024 – Volume 2, ministère des Finances.

49. Les dépenses associées au « Mesures du Budget 2024-2025 » sont réalisées directement dans les programmes appropriés.

50. Le montant présenté au budget des dépenses 2024-2025 pour cette catégorie a fait l'objet d'une correction.

Principaux écarts

Programme 01 – Administration

En 2024-2025, les dépenses liées à ce programme se sont élevées à 394,0 millions de dollars, et représentent 1,7 % des dépenses totales du Ministère. Comparativement au budget de dépenses initial, une variation de 1,4 million de dollars, ou 0,4 %, est constatée. Les sommes utilisées se ventilent principalement comme suit : 126,1 millions de dollars pour la rémunération du personnel, 263,6 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement (dont 18,7 millions de dollars en amortissement) et 4,3 millions de dollars pour les dépenses de transfert.

Programme 02 – Soutien aux organismes

Des dépenses de 152,4 millions de dollars ont été réalisées en 2024-2025, représentant 0,6 % des dépenses totales du Ministère. Comparativement au budget de dépenses initial, une croissance de 30,3 millions de dollars, ou de 24,8 %, a été réalisée. Cette hausse est principalement attribuable aux bonifications accordées au Programme de soutien à des partenaires, lequel a bénéficié des rehaussements suivants : 17,0 millions de dollars pour la subvention à l'organisme Alloprof, 6,8 millions de dollars pour le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous, ainsi qu'un montant de 8,3 millions de dollars dans le cadre de la mesure du budget 2024-2025.

Programme 03 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal

Ce programme a comptabilisé des dépenses de l'ordre de 1 485,6 millions de dollars, ce qui représente 6,3 % des dépenses du Ministère. En 2024-2025, les dépenses liées à ce programme ont été de 43,9 millions de dollars ou de 2,9 % inférieures au budget de dépenses initial 2024-2025.

Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les dépenses de ce programme ont été de 19 689,3 millions de dollars en 2024-2025, soit 83,6 % des dépenses totales du Ministère. Les sommes utilisées se rapportaient majoritairement aux activités éducatives et ont été réparties ainsi : 14 259,8 millions de dollars pour le fonctionnement des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des commissions scolaires à statut particulier, 4 070,6 millions de dollars pour le financement des infrastructures de ces organismes, 644,9 millions de dollars pour le transport scolaire et 714,0 millions pour l'enseignement privé.

Les dépenses réelles ont atteint une hausse de 30,4 % comparativement au budget de dépenses initial 2024-2025 correspondant à un montant de 4 585,3 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable au financement des infrastructures selon l'avancement des travaux qui s'élèvent à 3 894,6 millions de dollars. Il est à noter que ces investissements étaient déjà planifiés dans le cadre financier gouvernemental et autorisés au Plan québécois des infrastructures (PQI), et qu'ils sont financés par recours au Fonds de suppléance. À cela s'ajoutent le déploiement des mesures du Budget 2024-2025 de 317,5 millions de dollars, au montant de 105,0 millions de dollars annoncés dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2024, ainsi que le coût de 267,4 millions de dollars généré par les indexations salariales et mesures découlant de la signature des conventions collectives.

Programme 05 – Développement du sport, du loisir et du plein air

Dans le cadre de ce programme, un montant total de 301,1 millions de dollars a été alloué sous forme de subventions diverses en 2024-2025, ce qui représente 1,3 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de l'ordre de 109,1 millions de dollars ou 56,8 % par rapport au budget de dépenses initial 2024-2025 est principalement attribuable au financement des infrastructures selon l'avancement des travaux à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (FDSAP).

Programme 06 – Régimes de retraite

Les dépenses enregistrées dans ce programme se chiffrent à 1 536,5 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente 6,5 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux scolaires. La part de l'employeur s'est élevée à 111,8 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant, à 146,0 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel d'encadrement et à 1 278,7 millions de dollars pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, le Ministère doit rendre compte de la contribution des ressources informationnelles qui soutiennent sa mission. Cette contribution vient en appui à son exercice de planification stratégique et doit faire état des mesures mises en place pour réaliser la mission de l'organisation, sa performance organisationnelle et ses priorités stratégiques.

Les travaux menés au cours de l'exercice 2024-2025 s'appuient fortement sur les orientations de la [Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028](#) ainsi que sur la [Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026](#). Pour ce faire, le Ministère a mis en place son Plan de transformation numérique en éducation 2023-2027 et s'assure de la cohérence de ses travaux avec ces orientations stratégiques.

La présente section fait état des sommes investies en matière de ressources informationnelles ainsi que des activités et des projets réalisés au cours de l'exercice 2024-2025 pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Types d'intervention	Investissements (k\$)	Dépenses (k\$)
Projets ⁵¹	4 008,4	5 074,5
Activités ⁵²	981,2	109 422,1
Total	4 989,6	114 496,6

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Les activités réalisées par le Ministère en matière de ressources informationnelles en 2024-2025 visaient à poursuivre le virage numérique amorcé dans les dernières années en cohérence avec la *Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028* ainsi qu'avec la *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*.

Plus précisément, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière d'intelligence numérique dans l'objectif d'assurer la mobilité et la valorisation des données en éducation pour favoriser la réussite éducative et la performance administrative. Le Ministère a également poursuivi ses travaux afin de renforcer sa posture en sécurité de l'information, notamment par la réalisation d'initiatives en matière de cybersécurité et visant la pérennité des infrastructures technologiques.

51. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

52. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Principalement, les actions entreprises comportaient les objectifs suivants :

- 1- Poursuivre les travaux entourant la transformation numérique du Ministère en cohérence avec le Plan de transformation numérique en éducation 2023-2027;
- 2- Proposer des stratégies en matière de gouvernance des ressources informationnelles et de valorisation de l'information, pour le Ministère et son réseau;
- 3- Poursuivre le développement de la démarche d'intégration de l'intelligence numérique en éducation en valorisant les données sur la réussite des jeunes du réseau public, en déployant des tableaux de bord et des algorithmes prédictifs et en établissant des communautés de pratiques dans les différentes régions du Québec;
- 4- Maintenir le développement, l'entretien et la modernisation des infrastructures technologiques;
- 5- Poursuivre le rehaussement de la posture en sécurité de l'information du Ministère et de son réseau;
- 6- Effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et son réseau selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;
- 7- Contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagers du Ministère et les partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires.

Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux en phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 500 000 \$. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projet.

Projets réalisés avec succès et terminés au cours de l'année 2024-2025

1) Amélioration de la gestion des listes de correcteurs

Optimisation et uniformisation des processus de gestion des listes de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littéraire (EULEL) en français et en anglais et de l'épreuve unique de français en 5^e année du secondaire.

2) Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Mise à niveau des outils technologiques supportant les données associées aux autorisations ministérielles d'enseigner des programmes d'études.

3) Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet

Collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la mise en place d'un guichet unique en francisation qui permettra l'accès aux services gouvernementaux de francisation à temps complet pour toute personne née hors Canada et âgée de 16 ans ou plus.

4) Jugement pour la lutte contre l'oppression des genres

Projet créé pour respecter les décisions du jugement concernant la lutte contre l'oppression des genres. L'origine du recours était pour invalider certains articles du *Code civil du Québec* qui portaient atteinte au droit à la dignité et à l'égalité des personnes trans et non binaires.

Projets en phase de réalisation-exécution au cours de l'année 2024-2025

1) Consolidation des centres de traitement informatique

Projet multiorganisme consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique actuels pour les consolider en deux pôles.

2) Intégration des données sur le personnel des commissions scolaires

Chargement, diffusion et exploitation des données sur le personnel des organismes scolaires du système IPOS (Information sur le personnel des organismes scolaires) à des fins informationnelles.

3) Modernisation des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves. Le projet figure dans le portefeuille de projets ministériels en 2024-2025, mais a été suspendu temporairement pour permettre la réorientation de sa portée.

4) Remplacement de solutions de gestion des demandes de services

Ce projet vise à qualifier un outil informatique ministériel pour répondre à la multitude de besoins des domaines d'affaires, notamment la gestion des demandes.

5) Désuétude des outils de développement

Remplacement ou mise à jour des outils de développement utilisés dans l'écosystème Oracle, pour développer les systèmes de mission qui sont actuellement désuets ou le seront à très court terme.

6) Clic École

Optimisation de la communication et de la collaboration entre les parents et les équipes-écoles.

7) Désuétude d'Oracle Designer et de DMR Publisher

Remplacement des outils de développement désuets de l'écosystème Oracle (Designer et DMR Publisher).

8) Gestion du budget et des heures rémunérées

Mise en place d'une solution d'affaires numérique de gestion du cycle de planification et suivi budgétaire et des heures rémunérées.

9) Conversion du système QE

Conversion du système de gestion de la qualification des enseignants (QE) pour remédier à sa désuétude, tout en optimisant et en automatisant le fonctionnement.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés⁵³

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	163 872,5	558,9	164 431,5	90,0	83,7	6,3
2. Personnel professionnel	1 662 783,6	15 134,1	1 677 917,7	918,8	804,0	114,8
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	383 077,3	1 308,1	384 385,5	210,5	211,2	-0,7
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	13 709,8	1,6	13 711,3	7,5	7,4	0,1
Total	2 223 443,2	17 002,7	2 240 445,9	1 226,8	1 106,3	120,5

Source : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision du Secrétariat du Conseil du trésor).

Au 31 mars 2025, le niveau d'effectifs autorisé pour le ministère de l'Éducation était de 1 984 871 heures rémunérées, soit 1 086,8 équivalents temps complet (ETC). Le Ministère a donc dépassé sa cible de 255 575 heures rémunérées, soit 140 ETC. Par rapport à 2023-2024, cela représente une augmentation de la consommation de 120,5 ETC.

Le Ministère présente un déficit en matière d'heures rémunérées depuis la scission du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation en 2021. Ce déficit s'explique par le fait que plusieurs responsabilités additionnelles ont été confiées au Ministère sans ajustement consécutif de sa cible d'heures rémunérées. Parmi ces responsabilités additionnelles, on compte notamment la création de la maternelle 4 ans à temps plein, l'actualisation de l'approche du Ministère en matière de planification immobilière des établissements scolaires pour mettre en place une nouvelle génération d'écoles et la valorisation de la profession enseignante. Le Ministère doit également composer depuis quelques années avec une pénurie de main-d'œuvre au sein de la profession enseignante ainsi qu'avec la montée en popularité de l'école à la maison. Des mesures de contrôle additionnelles ont toutefois été mises en place afin d'assurer une gestion plus serrée de l'enveloppe d'heures rémunérées du Ministère, dont des cibles sectorielles de résorption et un resserrement des règles d'approbation des heures supplémentaires.

53. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	47	3 516,4
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	79	23 084,9
Total des contrats de service	126	26 601,3

4.2 Développement durable

Les actions déployées dans le cadre du [Plan d'action de développement durable \(PADD\) 2023-2028](#) du Ministère s'inscrivent dans l'orientation 2 (*Agir en faveur de la nature et pour la santé*) et l'orientation 5 (*Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation*) de la [Stratégie gouvernementale de développement durable \(SGDD\) 2023-2028](#).

Bien que l'éducation au développement durable (EDD) constitue un axe central du PADD, les interventions du Ministère en la matière s'étendent bien au-delà de ce volet. Le plan intègre ainsi une diversité d'actions visant à favoriser un environnement éducatif plus responsable et durable, notamment en matière d'accès à la nature, d'acquisitions écoresponsables, de gestion des matières résiduelles, de réduction de l'empreinte environnementale et de transition numérique.

Par cette approche intégrée, le Ministère affirme sa volonté de contribuer activement à la transformation durable de l'appareil gouvernemental, tout en mobilisant le réseau de l'éducation autour d'enjeux actuels et porteurs d'avenir.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
2.3.1 : Améliorer l'accès aux milieux naturels	Action 1 : Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (volet 2)	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme	125 projets soutenus dans le cadre du programme	120 projets soutenus dans le cadre du programme Cible non atteinte
2.3.1 : Améliorer l'accès aux milieux naturels	Action 2 : Poursuivre le développement du Sentier national du Québec	Nombre de kilomètres de sentier réalisés (mise à niveau ou développement)	S. O.	S. O.
2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Action 3 : Permettre des sorties vers un lieu de plein air, à proximité de l'école ou non, ou des classes nature dans les écoles, par le biais de la mesure 15023 À l'école, on bouge! des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires	Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature pour l'ensemble de leurs élèves (totalement ou partiellement)	S. O.	S. O.
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Action 4 : Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère	Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (50 %)	50 %	13 % Cible non atteinte
5.3.4 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Action 5 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durables (0 %)	25 %	6 % Cible non atteinte
5.3.4 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Action 5 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes touchant le secteur du tourisme; festivals et événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur (0 %)	25 %	S. O.
5.4.1 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Action 6 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO (0 %)	0 %	S. O.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.4.1 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Action 6 : Augmenter la part des acquisitions responsables	Avancement des travaux d'une politique ministérielle en acquisition responsable (0 %)	s. o.	s. o.
5.5.1 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Action 7 : Augmenter l'indice de maturité numérique responsable	Mesure de l'indice de maturité numérique responsable	0 %	s. o.
5.6.2 : Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Action 8 : Réaliser un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation du guide (nouvelle mesure)	50 %	50 % Cible atteinte
5.7.1 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État	Action 9 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère en obtenant la certification ICI on recycle+	Pourcentage d'avancement des travaux pour l'obtention du niveau « Performance » de la certification	25 %	33 % Cible atteinte
5.8.2 : Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État	Action 10 : Mettre en place une plateforme de covoiturage	Proportion d'employés et employées qui utilisent la plateforme	2 %	6,5 % Cible atteinte
5.9.1 : Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable	Action 11 : Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions) qui adoptent une démarche de développement durable	Pourcentage d'organismes scolaires qui adoptent une démarche de développement durable	s. o.	s. o.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.9.1 : Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable	Action 12 : Évaluer la mise en place d'actions en développement durable dans le plan d'engagement vers la réussite des organismes scolaires et dans le projet éducatif des établissements d'enseignement	Pourcentage de centres de services scolaires qui ont intégré au moins une mesure liée au développement durable dans leur plan d'engagement vers la réussite pour la période 2027-2031	S. o.	S. o.
5.9.2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Action 13 : Équiper l'ensemble des écoles et centres d'îlots de tri à trois voies	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires ayant acquis l'équipement pour les écoles et centres sous leur responsabilité	25 %	0 % Cible non atteinte
5.9.2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Action 14 : Inclure les directives de gestion de matières résiduelles dans les guides de construction et de rénovation d'écoles	Avancement des travaux de réalisation du guide	50 %	50 % Cible atteinte
5.9.3 : Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements	Action 15 : Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et commissions scolaires	5 %	13 % Cible atteinte
5.9.4 : Créer des milieux de vie sains par le verdissement	Action 16 : Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire (nouvelle mesure)	0 %	S. o.
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 17 : Poursuivre les projets jeunesse en changements climatiques	Montant annuel de l'investissement fourni par le Ministère pour soutenir financièrement les projets jeunesse en changements climatiques (0 \$)	500 000 \$	0 \$ Cible non atteinte

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 18 : Financer des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires et commissions scolaires	Montant annuel de l'investissement fourni par le Ministère pour soutenir financièrement les projets des universités et des centres de services scolaires	500 000 \$	349 405 \$ Cible non atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 19 : Animer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices	60 %	21 % Cible non atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 20 : Mener des travaux de rédaction d'orientations ministérielles afin de guider les intervenants du réseau scolaire pour la gestion de l'écoanxiété chez les jeunes	Avancement des travaux de rédaction des orientations ministérielles	25 %	25 % Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 21 : Augmenter la participation aux forums des répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire	Proportion de centres de services scolaires et commissions scolaires qui participent à au moins un forum par année scolaire	50 %	71 % Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 22 : Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le développement durable et sur la démarche de développement durable	Nombre d'inscriptions à chaque formation offerte	Au moins 50 inscriptions par formation	44 inscriptions pour la formation du 29 janvier et 61 inscriptions à la formation du 20 mars Cible non atteinte

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 23 : Promouvoir divers outils en promotion de la santé et prévention (réfèrent ÉKIP, alimentation, développement des compétences, santé mentale, etc.) dans le réseau scolaire	Nombre de communications réalisées par année scolaire	Au moins 2 communications par année scolaire	2 Cible atteinte
5.9.5 : Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation	Action 24 : En collaboration avec Élections Québec, encourager la participation des jeunes à la vie démocratique	Nombre de communications au réseau scolaire sur les programmes d'Élections Québec	Au moins une par année scolaire	Une communication réalisée Cible atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) 2018-2022. En 2024-2025, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme l'illustre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année.

Sommaire des actions

Région	Actions en continu ⁵⁴	Actions en cours	Actions réalisées	Actions fermées	Total
Bas-Saint-Laurent	7		1		8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10		2	1	13
Capitale-Nationale	1				1
Mauricie	6				6
Estrie	8		1		9
Montréal	9		2		11
Outaouais	10		1		11
Abitibi-Témiscamingue	9		1		10
Côte-Nord	9		1		10
Nord-du-Québec	7				7
Gaspésie	7		1		8
Îles-de-la-Madeleine	6		1		7
Chaudière-Appalaches	5				5
Laval	10		1		11
Lanaudière	6		2		8
Laurentides	9				9
Montérégie	6		1	1	8
Centre-du-Québec	5				5
Total	130		15	2	147

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale et du maillage des réseaux.

54. Le terme « en continu » a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps, sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

Bilan par région

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Priorités 1, 3 et 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les interventions des comités culturels scolaires et le programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	En continu
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
Maintenir la collaboration par le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.	Fermée
Priorité 11	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu

Région 03 – Capitale-Nationale

Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu

Région 04 – Mauricie

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu

Région 05 – Estrie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorités 5 et 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 06 – Montréal

Priorités 3 et 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir les actions gouvernementales pour faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les personnes dont le processus d'immigration est déjà bien amorcé.	Réalisée
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 8	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 07 – Outaouais

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 3	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu

Région 09 – Côte-Nord

Priorité 1	
Action ou réponse	État de réalisation
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu

Région 10 – Nord-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 11 – Gaspésie

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu

Région 11 (suite) – Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 13 – Laval

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 14 – Lanaudière

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Priorité 7	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 12	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).	Réalisée
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour qu'ils accueillent de petits groupes et de premières cohortes en formation professionnelle.	En continu

Région 15 – Laurentides

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu

Région 16 – Montérégie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir l'organisation d'événements par le Programme de soutien aux événements sportifs et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	Réalisée
Soutenir l'organisation de célébrations locales de la Fête nationale du Québec.	Fermée ⁵⁵

55. Ce programme de financement ne relève plus du ministère de l'Éducation. Voir le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec : quebec.ca/culture/aide-financiere/programme-celebrations-fete-nationale.

Région 17 – Centre-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

Organisation publique	Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires	Résultat
Ministère de l'Éducation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans parmi les élèves qui entrent au secondaire	82,2 % ⁵⁶

56. Donnée provisoire.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024 ^{57, 58}	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ⁵⁹	0
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ⁶⁰	0

57. Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés.

58. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

59. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

60. Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	105	10,4	119	10,5	128	10,6
Membres des minorités ethniques	23	2,3	26	2,3	34	2,8
Personnes handicapées	6	0,6	8	0,7	10	0,8
Personnes autochtones	7	0,7	7	0,6	7	0,6
Femmes	656	64,7	720	63,4	770	63,6

À moins d'indications contraires liées à une révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028⁶¹ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %;
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %;
- Personnes handicapées : 2,4 %;
- Personnes autochtones : 1,0 %;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

61. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	3	4,0	4	5,1	6	6,8
Membres des minorités ethniques	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Personnes handicapées	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Personnes autochtones	0	0,0	0	0,0	1	1,1
Femmes	45	60,0	43	54,4	51	58,0

À moins d'indications contraires liées à une révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028⁶² :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %;
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %;
- Personnes handicapées : 0,5 %;
- Personnes autochtones : 1,2 %;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

62. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Activités de formation sur la diversité culturelle	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Activités de formation et de sensibilisation aux cultures et aux réalités autochtones	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée nationale des peuples autochtones au Canada	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée de commémoration en hommage aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale de la fille et Mois de l'histoire des femmes 2024	Femmes	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la publication de la mise à jour et du bilan annuels du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant les Journées d'action contre la violence faite aux femmes	Femmes	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale des personnes handicapées 2024	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant l'Appel de candidatures de la 16 ^e édition du prix Égalité Thérèse-Casgrain	Femmes	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant l'Appel de candidatures des prix Pour un Québec sans racisme 2025	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la campagne de sensibilisation aux réalités autochtones	Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant l'Appel de candidatures de la Neuvième édition du prix <i>À part entière</i>	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale des femmes et des filles de science du 11 février 2025	Femmes	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale des droits des femmes 2025	Femmes	Tout le personnel du Ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Le Ministère voit à l'application de la *Loi sur l'enseignement privé* et des règlements adoptés en vertu de cette loi pour les établissements qui offrent les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire (en formation générale des jeunes, en formation professionnelle conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi qu'en formation générale des adultes). À cette fin, il traite les demandes de délivrance, de renouvellement ou de modification de permis ainsi que les demandes d'agrément aux fins de subventions des services éducatifs.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

En 2024-2025, plusieurs modifications ont été apportées au *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*, notamment pour revoir les frais de dépôt d'une demande, les montants d'un cautionnement, ainsi que le contenu des publicités et des contrats de services éducatifs. Pour limiter les inconvénients pour les établissements, deux consultations ont eu lieu auprès du réseau. Le Ministère a tenu compte des commentaires recueillis, en particulier en ce qui concerne la publicité. Ainsi, il était souhaité que les publicités contiennent un plus grand nombre d'informations sur les services offerts par les établissements. Toutefois, pour éviter de trop alourdir les publicités, le Ministère a accepté que les établissements mettent un lien vers leur site Web, où tous les renseignements nécessaires sont consignés.

Allègement administratif

La Direction de l'enseignement privé poursuit sa démarche d'amélioration continue et a mis en œuvre dans la dernière année différentes initiatives pour réduire les exigences administratives, dont des travaux d'amélioration du formulaire électronique ETAPE. Les renseignements demandés aux établissements ont été revus, des formulations ont été clarifiées, etc., pour rendre plus efficient le processus de dépôt d'une demande. D'autres phases sont prévues dans les années à venir.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Analyse d'impact réglementaire pour le *Règlement d'application* : cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/administration/Analyse-impact-reglementaire-loi-enseignement-prive.pdf

Gazette officielle présentant le *Règlement d'application* dont les changements entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2025 : publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2024F/83410.pdf

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	523
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais⁶³

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	179	43	1
21 à 30 jours	103	5	s. o.
31 jours et plus (le cas échéant)	179	4	s. o.
Total	461	52	1

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues⁶⁴

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	195	19	s. o.	13
Partiellement acceptée	99	9	s. o.	Dispositions variables ⁶⁵
Refusée (entièrement)	33	2	s. o.	Dispositions variables ⁶⁵
Autres	134	22	1	Document inexistant, fermeture administrative à la suite d'un désistement, demande retirée

63. Les données comprennent 35 demandes reçues en 2023-2024, mais ayant obtenu réponse en 2024-2025.

64. Les données comprennent 35 demandes reçues en 2023-2024, mais ayant obtenu réponse en 2024-2025.

65. Lorsque le Ministère n'est pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'il donne un accès partiel, qu'il en refuse complètement l'accès ou que l'accès à ces documents relève de la compétence d'un autre organisme public), il appuie toujours ses décisions sur des dispositions précises de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Celles-ci peuvent notamment être liées à la protection de renseignements confidentiels touchant des tiers, à des analyses, à des recommandations ou à des avis produits dans le cadre d'un processus décisionnel, ou à des documents destinés au ministre. En 2024-2025, les articles invoqués ont été les suivants : 1, 9, 13 à 15, 18 à 25, 27 à 29, 31 à 37, 39 à 42, 47, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1, 88 et 137.1 ainsi que l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et l'article 34 de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	S. O.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	7

Demandes d'accès à l'information

Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel de même que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, auquel peut s'ajouter une prolongation de 10 jours civils.

Des 523 demandes reçues, 479 avaient fait l'objet d'une réponse en date du 31 mars 2025, ce qui portait à 44 le nombre de demandes toujours en traitement à cette date. Des 523 demandes reçues, 89 % visaient des documents administratifs et 11 %, des renseignements personnels.

Toute personne peut formuler une demande d'accès à des documents. Pour les 523 demandes reçues en 2024-2025 relativement au ministère de l'Éducation, il est possible de dresser le portrait suivant selon le type de demandeur :

- 230 (44,0 %) : citoyennes ou citoyens;
- 96 (18,4 %) : représentantes ou représentants des médias;
- 68 (13,0 %) : associations ou groupes;
- 41 (7,8 %) : chercheurs parlementaires et députées ou députés;
- 34 (6,5 %) : représentantes ou représentants du domaine légal;
- 31 (5,9 %) : entreprises privées;
- 23 (4,4 %) : organismes publics.

Explication de l'écart avec la cible

Le Ministère a reçu un total de 523 demandes d'accès aux documents relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 432 demandes en 2023-2024, ce qui équivaut à une augmentation de 21,06 %. Le nombre de demandes a globalement augmenté de 37,6 % ces trois dernières années, passant de 380 en 2022-2023 à 523 en 2024-2025. Le recours au formulaire Web rend le service plus accessible, permettant ainsi à tout citoyen de formuler une demande au moment de son choix et peu importe où il se trouve.

Les sujets liés au domaine de l'éducation, du loisir et du sport touchent de nombreux citoyens, comme les parents d'élèves, les personnes qui travaillent au sein des établissements scolaires et les médias, ce qui se reflète sur le nombre de demandes reçues et leur nature. Malgré la hausse du nombre de demandes d'accès reçues, on note cette année une amélioration du délai de traitement et du nombre de demandes traitées dans le délai prescrit. Le délai moyen de traitement des demandes est ainsi passé de 30 jours en 2023-2024 à 24 jours en 2024-2025. Le respect des délais prescrits demeure un objectif prioritaire et les équipes du Ministère sont mobilisées pour améliorer la situation et pour répondre le plus rapidement possible à tous les demandeurs.

Dans l'objectif de sensibiliser davantage le personnel aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment à l'importance du respect des délais impartis, 11 formations ont été offertes, auxquelles 85 employés du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur ont participé.

Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification

Le Ministère reçoit également des demandes d'accès à des renseignements personnels faites par des équipes d'enquête et de vérification d'autres organismes publics, de bureaux du Directeur de la protection de la jeunesse ou de corps de police. Au total, 1 793 demandes de cette nature ont ainsi été traitées pour le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur⁶⁶.

Activités liées à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2024-2025, des efforts ont été consacrés au renforcement de la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels, et des services-conseils ont été offerts à plusieurs équipes sur le plan opérationnel :

- Révision, élaboration ou collaboration à la rédaction de divers documents normatifs contenant en partie ou en totalité des éléments relatifs à la protection des renseignements personnels;
- Coanimation du Comité sur la sécurité de l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- Diffusion de manchettes de sensibilisation;
- Développement ou amélioration d'outils de travail autant pour l'équipe-conseil en protection des renseignements personnels que l'ensemble des équipes du Ministère;
- Travaux entourant l'actualisation et la mise à jour des différents registres en matière de protection des renseignements personnels;
- Révision ou validation de formulaires de collecte de renseignements personnels;
- Réalisation d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée;
- Travaux entourant l'élaboration d'ententes de communication de renseignements personnels;
- Accompagnement des équipes aux différentes étapes d'avancement de plusieurs projets de grande ou moins grande envergure pour identifier les enjeux ou les encadrements applicables en matière de protection des renseignements personnels.

66. Il est à noter que la répartition des demandes par ministère n'est actuellement pas possible pour ce type de demande.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	Promotion de la boîte courriel directivelinguistique@education.gouv.qc.ca par l'entremise de la page intranet consacrée à la directive linguistique Rencontres des gestionnaires pour présenter la façon de faire pour poser les questions et celle liée à l'analyse des cas complexes liés à la directive linguistique

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Non
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	s. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Oui
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	5

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Mise sur pied d'une page intranet portant sur la directive linguistique Publication de manchettes Mise en place d'un comité de haut niveau pour l'analyse des cas complexes Rencontres de travail avec des directions ciblées visant à établir des pratiques pérennes conformes
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivants la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	13
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	40

Le ministère de l'Éducation accorde une attention particulière à la qualité de la langue française dans ses communications et dans ses activités. Le personnel a ainsi à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi qu'un logiciel reconnu de correction de textes. L'équipe des services linguistiques gère en outre une boîte courriel, à l'intention des employés et des employées, réservée aux questions d'ordre linguistique. Le personnel a aussi accès, dans l'intranet, à des capsules linguistiques présentant les erreurs les plus communes observées dans les documents soumis pour révision. De plus, des liens utiles menant à une page consacrée à la directive linguistique ainsi qu'à des outils de référence (*Charte de la langue française*, Vitrine linguistique, Commission de toponymie) sont aussi accessibles par l'intranet. Tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font par ailleurs l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

Tout au long de l'année, des rencontres bihebdomadaires d'un comité de haut niveau ayant pour objet l'analyse des cas plus complexes d'application de la directive du ministère de la Langue française, ont eu lieu. Enfin, le Ministère a profité des changements qu'entraîne la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* ainsi que des travaux d'élaboration de sa propre directive linguistique pour rappeler à son personnel l'importance de faire une utilisation exemplaire du français et d'en être fiers.

La stratégie de communication qui sera déployée au Ministère à partir de l'adoption de sa directive linguistique en mai 2025 assurera la promotion de celle-ci, et soulignera la responsabilité de tous et toutes quant au devoir d'exemplarité de l'État.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Actions liées à la stratégie gouvernementale

La [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#), rendue publique le 23 juin 2022, s'articule autour de six orientations stratégiques et poursuit trois objectifs :

- Préserver et maintenir les acquis en matière d'égalité en agissant notamment pour contrer les reculs constatés pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes;
- Accroître les avancées en s'assurant que les gains obtenus en ce qui a trait à l'égalité de droit se répercutent en matière d'égalité de fait;
- Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble, ils fassent progresser l'égalité de manière significative, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes.

Dans le cadre de cette stratégie, le ministère de l'Éducation met en œuvre quatre actions :

1.2.1 : Poursuivre et étendre l'offre de formation en éducation à la sexualité à l'ensemble du personnel scolaire pour promouvoir les rapports égalitaires

En 2024-2025, le Ministère a conclu une entente avec l'organisme Tel-jeunes pour offrir gratuitement une formation portant sur l'aisance, le savoir-être et les stratégies d'intervention en éducation à la sexualité. Cette formation est actuellement offerte au personnel scolaire du secondaire.

En mars 2025, le Ministère a offert une formation sur les stéréotypes et l'égalité entre les sexes dans le cadre du programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise* au primaire et au secondaire. Cette formation était offerte en ligne de manière synchrone. L'enregistrement de cette formation sera rendu accessible au personnel enseignant sur la chaîne YouTube du Ministère.

1.2.3 : Offrir des pistes pédagogiques à partir de la littérature jeunesse au personnel scolaire pour susciter la prise de conscience et valoriser l'égalité chez les élèves

En 2024-2025, aucune nouvelle fiche pédagogique n'a été produite. Néanmoins, de nouveaux livres faisant la promotion de rapports égalitaires ou permettant la déconstruction des stéréotypes ont été ajoutés au site Web Constellations. Ce volet de l'action se poursuivra jusqu'à la fin de la stratégie.

1.2.4 : Réviser le cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique

Les travaux de révision du cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique ont été amorcés à l'automne 2023. La révision du premier principe qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes est en voie d'être complétée. Les travaux ont été suspendus dans l'attente de la publication du rapport du Comité des sages sur l'identité de genre, qui a eu lieu le 30 mai 2025. L'information et les pistes présentées dans ce rapport seront considérées lors de la reprise des travaux.

4.3.1 : Promouvoir la participation des filles et des femmes ainsi que leur présence à des postes de leadership dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique

En 2024-2025, Égale Action a soutenu et encadré quatre communautés de pratique visant des entraîneuses, des directrices générales de fédérations sportives et d'autres organismes de sport, ainsi que les responsables du développement féminin au sein de fédérations sportives. Au 31 mars 2025, trois étaient encore en fonction, tandis qu'une autre a cessé ses activités en décembre 2024.

Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) constitue l'une des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle permet de discerner les effets différenciés que peuvent avoir les politiques, les projets de loi ou d'autres initiatives structurantes sur les femmes et les hommes, dans le but de prévenir la création ou la reproduction d'inégalités.

Dans cette optique, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses différentes interventions. Ainsi, en 2024-2025, la grille d'analyse a été appliquée dans les interventions suivantes :

- *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2024-2025;*
- Chantier réglementaire en loisir.

Par ailleurs, un critère éliminatoire de prise en compte de l'ADS dans les projets de recherche est inscrit dans tous les appels de propositions des programmes de recherche du Ministère menés en partenariat avec les Fonds de recherche du Québec, soit le Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur (PRAN), le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), le Programme de recherche en littératie (PREL) et le Programme de recherche pour la valorisation du personnel scolaire (PREV).

En 2024-2025, lorsque l'information était disponible, le Ministère a veillé à ventiler ses données selon le sexe, dans l'ensemble des publications statistiques et de ses indicateurs en éducation.

4.10 Politique de financement des services publics

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2025
Frais exigés	362 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2023 et 373 \$ depuis le 1 ^{er} janvier 2024 Coût de 715 \$ par demande de délivrance dès le 1 ^{er} juillet 2025, que le permis soit délivré ou non
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 119 \$
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de l'enseignement privé.

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

**Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec
(organismes scolaires du réseau public)**

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	5 186 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	9 023 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	9 023 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	11 283 \$
	Enseignement à un élève handicapé ⁶⁷	31 971 \$
	Formation générale des adultes ⁶⁸	11 283 \$
	Formation professionnelle ⁶⁹	environ 19 551 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2023-2024	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 770 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	6 560 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	6 560 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	8 203 \$
	Enseignement à un élève handicapé ⁶⁷	23 243 \$
	Formation générale des adultes ⁶⁸	8 203 \$
	Formation professionnelle ⁶⁹	environ 14 213 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	55 261 054 \$ ⁷⁰	
Niveau de financement atteint	73 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des organismes scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	73 % Partie financée par le Ministère, l'écart étant financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des organismes scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

67. Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

68. La tarification est réduite à 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

69. La somme varie selon le programme d'études.

70. D'après les rapports financiers des organismes scolaires 2023-2024.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère :

- Modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé;
- Renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé;
- Délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- Impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme;
- Production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- Vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- Réimpression d'un relevé des apprentissages;
- Authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux organismes scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les organismes des réseaux de l'éducation peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Ils en font état dans leur propre rapport annuel.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions et offrant des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire exigent des droits de scolarité ne pouvant être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

4.11 Déclaration exceptionnelle d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'enfants visés	175	181	181	215	326
Recommandations positives du Comité	74	79	64	62	108
Recommandations négatives du Comité	76	87	97	104	160
Demandes en traitement	16	18	11 pour 12 enfants	42 pour 43 enfants	85 pour 93 enfants
Dossiers fermés administrativement	7	10	8	4 pour 6 enfants	6 pour 8 enfants

Portrait des demandes examinées en 2024-2025 par le Comité d'examen sur la langue d'enseignement

En 2024-2025, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu 281 demandes portant sur 326 enfants, auxquelles se sont ajoutées 42 demandes visant 43 enfants qui avaient été déposées en 2023-2024, mais dont la décision a été rendue en 2024-2025, pour un total de 323 demandes relatives à 369 enfants.

L'augmentation du nombre de demandes soumises au Comité peut s'expliquer par l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et de son article 84.1, qui limite l'enseignement en anglais à trois ans si les parents se trouvent au Québec de façon temporaire.

Le Comité d'examen a recommandé l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour 108 enfants dont le dossier démontrait à son avis une situation grave d'ordre familial ou humanitaire au sens de l'article 85.1 de la *Charte de la langue française*. Le ministre alors en fonction a donné une suite favorable à toutes ces recommandations.

À la fin de l'année financière, 85 demandes pour 93 enfants étaient toujours en traitement.

La scolarisation en anglais ne doit pas se substituer à des mesures d'aide ou à des services en français pour un élève qui éprouve des difficultés. Recevoir l'enseignement en anglais doit être une mesure requise, c'est-à-dire nécessaire, et non une mesure qui faciliterait l'apprentissage. Par ailleurs, les cas graves doivent être réels ou avérés, et non des cas hypothétiques.

Justification des demandes acceptées et refusées

Parmi les décisions positives, certaines concernent, par exemple, des enfants dont l'organisation familiale présente un caractère exceptionnel (ex. : enfants ayant des besoins particuliers dont le parent chef de famille monoparentale est malade) ou des enfants qui éprouvent de graves problèmes de développement ou de santé ou qui ont subi des traumatismes (ex. : enfants confiés par le Directeur de la protection de la jeunesse à des familles anglophones, enfants issus de l'immigration présentant des difficultés importantes qui requièrent des soins et des services professionnels spéciaux).

En ce qui a trait aux refus, ils se rapportent à des enfants d'un très jeune âge, en début de scolarisation, à des enfants qui parlent déjà français ou dont les parents sont francophones, à des enfants éprouvant des difficultés scolaires non liées à la langue d'enseignement, à des enfants qui peuvent obtenir des services de soutien en français dans leur cheminement ou à des enfants dont les parents se trouvent au Québec de façon temporaire.

Enfin, six dossiers pour huit enfants ont été fermés administrativement par le Ministère, notamment parce que le Bureau de l'admissibilité a délivré un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais, parce que les personnes demandeuses n'ont pas donné suite aux correspondances du Ministère ou parce qu'elles se sont désistées.

ANNEXES

Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité⁷¹ rend compte des résultats atteints par le Ministère relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en ce qui concerne l'exercice financier 2024-2025.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds en 2006, 3 025 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses 13 programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase I (PSISR – phase I);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV);
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ);
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);
- le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI);
- le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES);
- le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de près de 5,8 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

71. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-4.003.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2024-2025

Les revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* et des revenus d'affectation au Fonds spécial. Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds, qui proviennent de l'impôt sur le tabac, et qui sont destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

Répartition des revenus du Fonds, provenant de l'impôt sur le tabac, pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

Année	Revenus consacrés aux installations sportives et récréatives	Revenus consacrés aux événements sportifs	Total
2024-2025 ⁷²	84	5	89
2023-2024 ⁷²	85	5	90
2022-2023 ⁷²	85	5	90
2021-2022	85	5	90
2020-2021	75	5	80

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

72. Selon le décret n° 1410-2021, adopté par le gouvernement le 3 novembre 2021, la somme versée au Fonds devait être augmentée et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée. Selon le décret n° 233-2022, adopté par le gouvernement le 9 mars 2022, la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2024-2025 (M\$)

	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSR-R-22, PSSPA, PAFSSPA, PAFIRS, PSIJQ, PSISRPE, PSISRSES	84,0	135,2	(51,2)
PSESI	5,0	8,1	(3,1)
Intérêts	15,5		15,5
Affectation (fonds spécial)	104,1		104,1
Frais administratifs		1,2	(1,2)
Total	208,6	144,5	64,1

Surplus du Fonds au début 2024-2025	244,4
Surplus de l'exercice financier 2024-2025	64,1
Surplus accumulé au 31 mars 2025	308,5

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats par programme

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II, III, et IV et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22).

En 2024-2025, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives des phases I, II, III, et IV et du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22) puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée. Les règles et les normes de ces programmes peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec tout en accroissant l'attractivité des villes pour la présentation des Jeux du Québec. Il comporte une première enveloppe financière totale de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux :

- 2022 : Ville de Laval (été);
- 2023 : Ville de Rivière-du-Loup (hiver);
- 2023 : Ville de Rimouski (été);
- 2024 : Ville de Sherbrooke (hiver);
- 2025 : Ville de Trois-Rivières (été).

Lors du budget 2024-2025, une deuxième enveloppe financière totalisant 28 millions de dollars a été accordée dans le cadre de ce programme. L'aide financière ne peut excéder 6 millions de dollars pour les trois premières années, puis 5 millions de dollars pour les deux dernières années :

- 2026 : Ville de Blainville (hiver);
- 2028 : Ville de Victoriaville (hiver).

Les règles et les normes du PSIJQ sont valides jusqu'au 31 mars 2027.

Résultats du PSIJQ

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Infrastructures sportives et récréatives construites ou rénovées	Nombre d'années sans candidature pour organiser les Jeux du Québec (2021)	0	6 années consécutives où au moins une ville a présenté une candidature	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées ou en voie de l'être	s. o.	5 projets	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites ou en voie de l'être	s. o.	5 projets	Données comptabilisées depuis la mise en place du PSIJQ en raison du nombre limité de projets soutenus

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation de ses règles et de ses normes a eu lieu le 5 juin 2018. Dans le budget 2019-2020, une enveloppe de 30 millions de dollars était prévue pour ce programme⁷³.

En 2024-2025, aucun projet n'a été autorisé en vertu du PSSPA, car la mise en place du PAFSSPA a eu lieu pour remplacer le PSSPA.

Bilan du PSSPA au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets (PSSPA n° 1 du 29 août 2018 au 12 novembre 2018) Appel de projets (PSSPA n° 2 du 4 octobre 2019 au 6 décembre 2019) Appel de projets (PSSPA n° 3 du 9 septembre 2020 au 13 novembre 2020)				
Demandes reçues ⁷⁴	814	108,3	55,2	s. o.
Demandes autorisées ⁷⁵	349	48,1	25,5	53
2020-2021 ⁷⁴	278	36,5	19,7	54
2019-2020 ⁷⁴	71	11,6	5,7	50

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

73. Trois appels de projets ont eu lieu dans le cadre du PSSPA. Les montants accordés pour chacun des appels totalisent 26,3 millions de dollars et ils sont répartis ainsi :
- 6 millions de dollars pour le premier appel;
- 10,3 millions de dollars pour le deuxième;
- 10 millions de dollars pour le troisième.

L'enveloppe résiduelle du PSSPA a été utilisée dans le cadre de l'appel de projets du PAFSSPA. L'enveloppe disponible pour le PAFSSPA était de 14,3 millions de dollars. Le total des enveloppes pour ces deux programmes est de 40,3 millions de dollars.

74. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

75. Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

Résultats du PSSPA

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de kilomètres rénovés selon les régions administratives	s. o. ⁷⁶	1 996,3 km pour le Québec	Toutes les régions administratives ont obtenu au moins un projet soutenu. Le nombre de kilomètres par région dépend des demandes reçues, de celles admissibles et de celles retenues en fonction des disponibilités budgétaires.
	Pourcentage (%) du nombre de kilomètres rénovés pour les installations de vélo, de randonnée et de raquette	s. o. ⁷⁶	Vélo : 9,06 % Randonnée pédestre : 46,07 % Randonnée pédestre et raquette : 20,30 % Autres : 24,58 %	Les résultats présentés sont liés aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2025. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement. Les projets comprenant des pistes à trois activités et plus et des pistes d'activités autres que la randonnée pédestre, la raquette et le vélo sont comptabilisés sous « Autres ».
Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air	Nombre de sentiers et sites de pratique d'activités de plein air impliquant une mise à niveau ou un ajout de panneaux de signalisation	s. o. ⁷⁶	246	Les résultats présentés sont liés aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2025. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement.
Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de projets dont les travaux ont permis d'augmenter le temps d'utilisation ou le type d'utilisation.	s. o. ⁷⁶	234	Le résultat présenté est le nombre de projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes le 31 mars 2025. La réalisation des projets se poursuit, les résultats seront mis à jour annuellement.
Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise	Nombre d'activités de promotion organisées par le bénéficiaire de l'aide financière	s. o. ⁷⁶	867	Ce nombre peut varier annuellement d'un bénéficiaire à l'autre.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

76. Les cibles n'ont pas été déterminées pour ce programme étant donné la nature des indicateurs.

Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

Le PAFSSPA vise à accroître le soutien financier pour la mise à niveau, le développement et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités physiques de plein air. Il s'agit d'une nouvelle mouture du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA). L'approbation des règles et des normes du PAFSSPA s'est faite le 20 avril 2021.

En 2021-2022, un appel de projets a eu lieu du 17 mai au 17 septembre 2021. Les 177 projets retenus totalisent une demande de plus de 14,4 millions de dollars et des investissements totaux de 22,4 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Bilan du PAFSSPA au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues ⁷⁷	214	34,9	21,2	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023 ⁷⁸	172	25,1	17,5	70

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

77. Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

78. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

Résultats du PAFSSPA

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Projets de mise à niveau ou de développement de sentiers et site de pratique de plein air	Nombre de projets terminés	Après 5 ans : 70 projets terminés	64 projets terminés	Le résultat présenté est le nombre de projets terminés au 31 mars 2025. Toutefois, après 3 ans (annonce des projets faite le 6 avril 2022), les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de projets terminés de mise à niveau ou de développement	Mise à niveau : Un minimum de 30 à terme Développement : Un minimum de 30 à terme	31 projets de mise à niveau 33 projets de développement	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de projets soutenus selon le type d'installations développées ou mises à niveau	Au moins 3 types d'installations différents	5 types d'installations soutenus	Voici les cinq types d'infrastructures soutenus : • aire d'escalade et hébertisme; • installations aquatiques extérieures • pistes cyclables • sentiers (pédestres, de vélo de montagne, équestres) • pistes de ski, de planche à neige ou de ski de fond
Maintien des sentiers et sites de pratique de plein air soutenus pour la population dans les régions du Québec	Proportion des projets financés selon la région administrative	17 régions	16 régions	La majorité des régions administratives ont obtenu au moins un projet soutenu. La région administrative de Montréal n'a soumis aucune demande d'aide financière dans cet appel de projets.
Augmentation des sentiers et sites de pratique de plein air	Proportion des projets soutenus qui visent à accroître l'accès à différentes catégories de clientèles	Minimum 80 % des projets	37 % des projets soutenus qui visent à accroître l'accès à différentes catégories de clientèles	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets, ce qui ne permet pas d'atteindre la cible actuellement. Les résultats seront mis à jour annuellement.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives québécoises reconnues par le Ministère.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 54 événements en 2024-2025, pour une aide financière totale de près de 5,5 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Bilan du PSESI au 31 mars 2025

Demandes	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2024-2025	624	983,5	108,7	s. o.
Demandes autorisées ⁷⁹	491	844,3	94,7	11
2024-2025	54	48,3	5,5	11
2023-2024	52	51,7	5,6	11
2022-2023 ⁸⁰	41	94,4	10,9	12
2021-2022 ⁸⁰	19	23	2,6	11
2006-2007 à 2020-2021 ⁸⁰	325	626,9	70,2	11

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

79. Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

80. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSESI

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique, réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant l'événement.	En 2023-2024 : 51 % (20 sur 39) ⁸¹	La cible n'est pas atteinte. Le Ministère finance davantage d'événements de moindre envergure, dont les budgets limités les rendent moins susceptibles d'investir sur ce plan. La cible pourrait être revue puisque le programme vise maintenant plusieurs types d'événements sportifs
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participent aux événements soutenus financièrement.	En 2023-2024 : 97 % (38 sur 39) ⁸¹	La cible est atteinte.
	Activités de formation réalisées (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de formation offerte pendant l'événement.	En 2023-2024 : 59 % (23 sur 39) ⁸¹	La cible n'est pas atteinte. Le Ministère finance davantage d'événements de moindre envergure, dont les budgets limités les rendent moins susceptibles d'investir sur ce plan. La cible pourrait être revue puisque le programme vise maintenant plusieurs types d'événements sportifs
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ⁸²	15 % et moins	En 2024-2025 : Aide / coûts totaux 5,5 M\$ / 48,3 M\$ = 11 %	La cible est atteinte.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

81. Ces résultats sont ceux de l'année financière 2023-2024, puisque la majorité des données relatives aux événements soutenus en 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Les données sont encore incomplètes puisque certaines redditions de comptes n'ont pas été transmises.

82. Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Le PAFIRS s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada au cours de l'été 2018. Le programme permet d'accorder une aide financière pour la réalisation de projets dans le cadre de l'EBI.

Le ministère de l'Éducation est responsable de la mise en place du sous-volet Infrastructures récréatives du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives visées par l'EBI.

Le PAFIRS, doté d'une enveloppe financière de 354 millions de dollars (enveloppe fédérale-provinciale), vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives.

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le PAFIRS permet :

- de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- d'accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Un seul appel de projets a eu lieu, du 8 novembre 2019 au 21 février 2020. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Quebec.ca.

Bilan du PAFIRS au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues ⁸³	623	2 808,7	1 387,8	s. o.
Demandes autorisées ⁸⁴	188	868,7	423	49
2022-2023 ⁸³	18	111,5	68,8	62
2021-2022 ⁸⁴	10	429,2	169,7	40
2020-2021 ⁸⁴	160	327,9	184,5	56

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

83. Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

84. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PAFIRS

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 170	188 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées	85 projets	85 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	85 projets	103 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou rénovées	20 types ou plus	33 types d'infrastructures différents soutenus	Voici les six types d'infrastructures les plus fréquemment soutenus : • arénas (une glace); • bâtiments de services; • centres sportifs et récréatifs; • parcs multisports; • patinoires extérieures; • patinoires extérieures couvertes.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	17 régions	Toutes les régions administratives ont obtenu au moins un projet soutenu.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Par le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le programme permet :

- de soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans une petite collectivité du Québec;
- d'accroître leur accès pour la population.

L'appel de projets a eu lieu du 15 juin au 20 août 2021. L'attribution d'une enveloppe de 20 millions de dollars a été annoncée pour soutenir 250 projets dans des municipalités de moins de 10 000 habitants. Les règles et les normes du programme peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Bilan du PSISRPE au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues ⁸⁵	358	67,4	31,2	s. o.
Demandes autorisées 2021-2022 ⁸⁶	238	53,9	23,7	44

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

85. Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

86. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSISRPE

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 120	129 projets terminés	Le résultat présenté est le nombre de projets terminés au 31 mars 2025. Toutefois, après 3 ans (annonce des projets faite le 9 mars 2022) les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	100 projets	96 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	150 projets	142 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. Toutefois, les travaux ont été réalisés pour une petite partie seulement de ces projets. Les résultats seront mis à jour annuellement.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	27 types	25 types d'infrastructures différents soutenus	Voici les six types d'infrastructures les plus fréquemment soutenus : • patinoires extérieures; • jeux d'eau; • modules de jeux; • parcs multisports; • terrains de balle-molle; • terrains de tennis et de pickleball (tennis léger).
	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	15 régions	La majorité des régions administratives ont obtenu au moins un projet soutenu. Les régions administratives de Montréal et Laval n'ont pas soumis de demandes d'aide financière, car elles n'étaient pas admissibles en raison de leur nombre d'habitants.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES)

Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives et à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître leur accès pour la population.

Les règles et normes du PSISRSES ont été approuvées le 1^{er} juin 2021. L'appel de projets a eu lieu du 15 septembre au 10 décembre 2021. L'attribution d'une enveloppe de 175 millions de dollars a été annoncée pour soutenir 81 projets. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Bilan du PSISRSES au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues ⁸⁷	184	1 244,3	467,9	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023 ⁸⁸	76	464,1	187,6	40

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

87. Les résultats ont été actualisés pour ces exercices financiers.

88. Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSIRSSES

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Infrastructures sportives et récréatives construites ou rénovées	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 100	76 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. À ce jour, très peu de projets sont terminés. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées	65 projets	33 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. À ce jour, très peu de projets sont terminés. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	35 projets	43 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2025. À ce jour, très peu de projets sont terminés. Les résultats seront mis à jour annuellement.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air et à augmenter :

- la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

Le programme d'aide financière est scindé en deux volets :

- le volet 1 permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, à l'exception des infrastructures de plein air;
- le volet 2 vise à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

Les règles et les normes du PAFIRSPA ont été approuvées le 13 juin 2023. L'appel de projets a eu lieu du 5 septembre au 6 novembre 2023 pour le volet 2 et du 5 septembre 2023 au 5 décembre 2023 pour le volet 1. L'enveloppe disponible pour ce programme est de 300 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca). Le 3 juillet 2024, la ministre annonçait que 322 projets avaient été retenus dans le cadre de ce programme.

Bilan du PAFIRSPA au 31 mars 2025

	Nombre	Investissements (G\$)	Aide financière (G\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues	967	5	2,7	s. o.
Demandes autorisées 2024-2025 ⁸⁹	318	587,6	298,8	51

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats du PAFIRSPA

Les projets du PAFIRSPA, ayant fait l'objet d'une annonce d'aide financière en 2024-2025, sont en cours de réalisation. Les résultats seront présentés dans le cadre d'un rapport annuel de gestion lorsque les données seront disponibles.

89. Les résultats sont différents de ceux annoncés le 3 juillet 2024. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets ont été abandonnés ou refusés depuis leur annonce.

Annexe II : Entente Canada-Québec

Ministère de l'Éducation

ENJEU 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation ⁹⁰	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Participation des apprenants	LM.1.1.1	Promotion des programmes et recrutement d'apprenants pour le secteur éducatif anglophone des niveaux primaire et secondaire	Contribution à l'essor et à la vitalité des communautés scolaires locales et régionales anglophones	2	Moins de demandes d'admissibilité que prévu	1 300 000 \$	1 056 200 \$
Offre de programmes	LM.1.2.1	Prendre les mesures nécessaires pour l'application de la politique de réussite éducative, production et adaptation de ressources	Accès aux programmes diversifiés et développement de ressources pédagogiques et d'outils d'évaluation Adaptation en anglais de l'ensemble didactique pour tous les nouveaux programmes d'études Diffusion dans les commissions scolaires anglophones des ressources éducatives numériques adaptées Transcription en braille des documents à caractère pédagogique destinés aux apprenants anglophones ayant une déficience visuelle	1		20 041 414 \$	20 378 226 \$

90. État de réalisation :

- 1 Initiative réalisée ou en cours de réalisation selon l'échéancier et le budget prévus;
- 2 Initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé;
- 3 Initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

ENJEU 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Enseignement dans la langue de la minorité (LM) – suite

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Réussite éducative des apprenants	LM.1.3.1	Développement de ressources et de services pour soutenir les apprenants ayant des besoins particuliers et production d'épreuves adaptées pour l'évaluation des apprenants du primaire et du secondaire	Développer des ressources interactives et développementales propres à chacun des trois piliers de la littératie en anglais Contribuer à l'atteinte et au maintien d'un rendement scolaire des apprenants de la minorité comparable à celui de la majorité Développer des épreuves en ligne, les planifier et les expérimenter Fournir une plateforme pour le suivi des résultats des apprenants aux examens sommatifs communs pour les neuf commissions scolaires anglophones Veiller à la participation des commissions scolaires anglophones au programme Passe-Partout+ du préscolaire en vue d'assurer la participation des parents à la réussite éducative de leurs enfants	1		7 721 903 \$	7 842 065 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.1.4.1	Centres scolaires et communautaires	Assurer la pérennité et la coordination des centres scolaires et communautaires	2	Mise en œuvre de 43 plans d'action plutôt que 44	2 453 606 \$	2 362 242 \$

ENJEU 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Offre de programmes	FLS.1.2.1	Développer et diffuser des ressources pédagogiques et d'évaluation pour le FLS	Création d'outils mettant en lumière des pratiques d'enseignement efficace en FLS pour soutenir le réseau scolaire anglophone dans l'élaboration d'un plan d'action pour le développement de la littératie	1		816 911 \$	794 905 \$
Réussite éducative des apprenants	FLS.1.3.1	Soutien aux pratiques évaluatives en FLS	Développer des épreuves en ligne en FLS, les planifier et les expérimenter Favoriser une meilleure intégration des apprenants venant de l'extérieur du Québec aux cours de FLS ou d'immersion dans les écoles du secteur anglophone du Québec	1		1 885 300 \$	1 948 514 \$
Milieu d'apprentissage enrichis	FLS.1.4.1	Programme d'échanges linguistiques entre écoles	Soutenir les écoles des secteurs anglophones pour des échanges pédagogiques de nature linguistique	2	Moins d'activités réalisées	263 956 \$	253 448 \$

ENJEU 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Offre de programmes	ALS.1.2.1	Élaboration de programmes d'études en ALS	Élaborer des programmes d'études particuliers visant l'amélioration de l'ALS en fonction des besoins identifiés par les commissions scolaires Rendre disponibles des ressources éducatives et des outils pour l'enseignement de l'ALS et favoriser le réseautage des enseignants	1		8 978 672 \$	9 020 658 \$
Réussite éducative des apprenants	ALS.1.3.1	Soutien aux pratiques évaluatives en ALS	Rendre disponibles des prototypes d'épreuves en ALS Mettre à la disposition du réseau scolaire des outils d'évaluation en format numérique	1		380 630 \$	246 266 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	ALS.1.4.1	Soutenir l'apprentissage de l'ALS au primaire et secondaire	Permettre à des apprenants québécois de progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde, grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel	2	Moins de participation que prévu	2 000 \$	1 847 \$

ENJEU 2 – LE PERSONNEL SCOLAIRE

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.1	Développement professionnel des enseignants du primaire et du secondaire	Implantation des apprentissages en éducation à la sexualité adaptés à la minorité linguistique Soutien des besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant ainsi que développement et innovation pédagogique d'équipes-écoles Développement et transfert de l'expertise nationale en utilisation des technologies et ressources numériques en enseignement et en apprentissage Soutien du Programme-cycle de l'éducation préscolaire avec la création d'une plateforme numérique qui donne accès au personnel enseignant du préscolaire à des ressources pédagogiques	1		3 664 535 \$	3 362 793 \$

ENJEU 2 – LE PERSONNEL SCOLAIRE

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	FLS.2.5.1	Développement professionnel des enseignants en FLS du primaire et du secondaire	Soutenir les besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant de FLS Organiser des séances de développement professionnel en lien avec l'orientation ministérielle pour les enseignants de FLS	1		646 209 \$	612 339 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	ALS.2.5.1	Développement professionnel des enseignants en ALS du niveau primaire et secondaire	Rendre accessibles des activités de formation continue notamment en ce qui concerne l'enseignement aux apprenants en difficulté, le développement de l'expertise professionnelle, la mise en œuvre de nouvelles pratiques didactiques, le partage d'expertise et d'expérience, l'insertion professionnelle et l'apport des technologies de l'information et de la communication	1		773 951 \$	782 570 \$

ENJEU 3 – LA GOUVERNANCE

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Recherche	LM.3.6.1	Recherche sur l'optimisation des processus d'enseignement	Utiliser les données de recherche dans les prises de décision pour l'amélioration du taux de réussite des apprenants	2	Les livrables ne suivent pas l'échéancier prévu	361 606 \$	137 761 \$

Ministère de l'Enseignement supérieur

ENJEU 2 – UN RÉSEAU ACCUEILLANT, OUVERT SUR LE MONDE ET ORIENTÉ VERS L'AVENIR

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Offre de programmes	LM.2.2.2	Développement des programmes d'études offerts dans la langue de la minorité	Concevoir du matériel didactique et des outils linguistiques Maintenir une plateforme collaborative en anglais regroupant des ressources pédagogiques	1		11 389 308 \$	11 762 837 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Offre de programme	FLS.2.2.2	Appui à l'enseignement en FLS au niveau du postsecondaire	Réaliser des activités permettant de répondre aux besoins des apprenants dans l'apprentissage du FLS Favoriser l'inclusion et la réussite éducative des apprenants de la minorité anglophone	1		939 226 \$	947 551 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Offre de programme	ALS.2.2.2	Appui à l'enseignement de l'ALS au postsecondaire	Développement de matériel didactique et d'évaluation adapté à l'enseignement de l'ALS	1		6 306 297 \$	6 376 519 \$

ENJEU 3 – UNE EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE PROPICE À LA RÉUSSITE

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Participation des apprenants	LM.3.1.2	Promotion et recrutement des apprenants pour le secteur éducatif anglophone du niveau postsecondaire	Réaliser des activités pour aider les apprenants qui rejoignent le postsecondaire à s'intégrer et à persévérer dans les programmes d'enseignement offerts Assurer la mise à jour des contenus du site Web de l'inforoute en langue anglaise (inforoutefpt.org/)	1		192 935 \$	192 935 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.3.4.2	Développement d'activités culturelles dans la langue de la minorité	Réaliser des activités favorisant le partage et l'enrichissement social et culturel des programmes offerts	1		368 868 \$	387 293 \$

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Participation des apprenants	FLS.3.1.2	Promotion et administration des projets Explore et Odyssée	Réaliser des activités de promotion et de recrutement pour les projets Explore et Odyssée	1		302 439 \$	288 378 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	FLS.3.4.2	Apprentissage collaboratif interculturel en classe de français, langue seconde	Augmenter la motivation pour l'apprentissage du FLS, consolider la compétence de communication en FLS, et améliorer la communication interculturelle	1		217 954 \$	226 862 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Participation des apprenants	ALS.3.1.2	Intégrer et mobiliser les apprenants	Offrir aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité de présenter des projets pédagogiques favorisant la participation des apprenants en ALS	1		581 918 \$	577 231 \$
Milieux d'apprentissage enrichis	ALS.3.4.2	Soutenir l'apprentissage de l'ALS au postsecondaire	Permettre à des apprenants québécois de progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde, grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel Soutenir les écoles des secteurs francophones pour des échanges pédagogiques de nature linguistique	1		800 476 \$	812 363 \$

ENJEU 4 – UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

Enseignement en langue de la minorité (LM)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.2	Développement professionnel des enseignants en LM du niveau postsecondaire	Développer de nouvelles approches du perfectionnement professionnel et de nouveaux outils de soutien	1		980 485 \$	992 308 \$

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

Domaine d'intervention	Code de l'initiative	Titre de l'initiative	Description de l'initiative	État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions	Dépenses
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	ALS.2.5.2	Développement professionnel des enseignants en ALS du niveau postsecondaire	Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la réalisation d'activités de perfectionnement du personnel spécialisé dans l'apprentissage de l'ALS	1		582 719 \$	589 207 \$

Synthèse des états financiers pour 2024-2025⁹¹

Ministère de l'Éducation (MEQ)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions	Dépenses
ENJEU 1	43 844 391 \$	43 904 371 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	31 516 923 \$	31 638 733 \$
Français, langue seconde (FLS)	2 966 167 \$	2 996 866 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	9 361 302 \$	9 268 771 \$
ENJEU 2	5 084 696 \$	4 757 702 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 664 535 \$	3 362 793 \$
Français, langue seconde (FLS)	646 209 \$	612 339 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	773 951 \$	782 570 \$
ENJEU 3	361 606 \$	137 761 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	361 606 \$	137 761 \$
Français, langue seconde (FLS)	- \$	- \$
Anglais, langue seconde (ALS)	- \$	- \$
Total LM	35 543 064 \$	35 139 288 \$
Total FLS	3 612 376 \$	3 609 205 \$
Total ALS	10 135 253 \$	10 051 341 \$
TOTAL	49 290 693 \$	48 799 834 \$

91. En raison de l'arrondissement des valeurs, il est possible que les totaux diffèrent des résultats présentés.

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions	Dépenses
ENJEU 2	18 634 831 \$	19 086 906 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	11 389 308 \$	11 762 837 \$
Français, langue seconde (FLS)	939 226 \$	947 550 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	6 306 297 \$	6 376 519 \$
ENJEU 3	2 464 590 \$	2 485 063 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	561 803 \$	580 228 \$
Français, langue seconde (FLS)	520 394 \$	515 240 \$
Anglais, langue seconde (ALS)	1 382 393 \$	1 389 594 \$
ENJEU 4	1 563 204 \$	1 581 515 \$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	980 485 \$	992 308 \$
Français, langue seconde (FLS)	- \$	- \$
Anglais, langue seconde (ALS)	582 719 \$	589 207 \$
Total LM	12 931 597 \$	13 335 373 \$
Total FLS	1 459 620 \$	1 462 790 \$
Total ALS	8 271 409 \$	8 355 321 \$
TOTAL	22 662 625 \$	23 153 484 \$

TOTAL PAR OBJECTIF ⁹²	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR OBJECTIF	
	Prévisions	Dépenses
Total LM MES + MEQ	48 474 661 \$	48 474 661 \$
Total FLS MES + MEQ	5 071 996 \$	5 071 996 \$
Total ALS MES + MEQ	18 406 662 \$	18 406 662 \$
TOTAL GLOBAL MES + MEQ	71 953 319 \$	71 953 319 \$

92. Patrimoine canadien a approuvé le report à l'exercice 2025-2026 des fonds non dépensés en 2024-2025.

